

# Égalité pour toutes les femmes

## Des inégalités persistantes, une action gouvernementale discutable

Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique  
Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Alma  
29 janvier 2016



### **Récif 02**

Table de concertation des  
groupes de femmes  
Saguenay-Lac-Saint-Jean

875, rue Bourassa Ouest  
Alma (Québec) G8B 2G6  
418 480-2828  
1 855 RECIF02  
audree.villeneuve@recif02.com  
www.recif02.com

# Table des matières

<b>1. PRÉSENTATION.....</b>	<b>2</b>
<b>2. LES PRINCIPAUX CONSTATS .....</b>	<b>3</b>
2.1. La discrimination systémique - Un problème toujours présent.....	3
2.2. La symétrisation - Un penchant alarmant.....	5
2.3. L'analyse différenciée selon les sexes - Un concept absent .....	6
2.4. L'égalité pour toutes les femmes en région - Un démantèlement sans précédent .....	9
2.5. Les instruments de la gouvernance - Des outils décroissants .....	13
2.6. La reconnaissance et le financement des groupes de femmes - Le chaînon manquant .....	15
<b>3. LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE .....</b>	<b>16</b>
3.1. Orientation 1 Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires .....	16
3.2. Orientation 2 Vers l'autonomie économique des femmes .....	17
3.3. Orientation 3 Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles ou scolaires.....	19
3.4. Orientation 4 Pour des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes .....	22
3.5. Orientation 5 Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie ...	25
3.6. Orientation 6 Vers une plus grande participation des femmes aux instances .....	26
3.7. Orientation 7 Pour l'égalité des femmes dans toutes les régions du Québec en tenant compte de leurs spécificités.....	30
3.8. Orientation 8 Pour la reconnaissance et le financement adéquat des groupes de femmes au Québec .....	33
<b>4. CONCLUSION.....</b>	<b>35</b>
<b>5. ANNEXES.....</b>	<b>36</b>
Annexe I. Manifeste pour une gouvernance équitable locale et régionale.....	37
Annexe II. Recommandations <i>La conciliation travail-famille chez les travailleuses à horaire atypique</i> .....	38
Recommandations finales.....	38
Pistes de réflexion.....	40
Annexe III. Faits saillants <i>La santé et le bien-être des femmes au Saguenay-Lac-St-Jean</i> .....	42
Annexe IV. Nos membres.....	44
Annexe V. Sommet économique régional 2015 – Photo.....	45

# 1. PRÉSENTATION

Dûment constitué depuis 1987, Récif 02—Table de concertation des groupes de femmes Saguenay—Lac-Saint-Jean est un regroupement féministe de défense collective des droits qui travaille sur les questions mettant en jeu les intérêts et les droits des femmes. La Table de concertation intervient dans toutes les sphères de la vie sociale, politique, économique et culturelle.

Récif 02 rassemble 29 groupes (annexe IV) représentant au-delà de 10 000 femmes du Saguenay—Lac-Saint-Jean œuvrant dans divers champs d'action.

La Table agit dans diverses sphères susceptibles d'influencer les conditions de vie des femmes notamment les discriminations systémiques envers les femmes et les mécanismes de reproduction de l'oppression dont la violence, l'accès des femmes au pouvoir, l'autonomie économique des femmes, la santé des femmes, la marchandisation des services publics et des ressources. Il intervient dans une perspective d'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes de même qu'entre les femmes elles-mêmes et une plus grande justice sociale.

De plus, Récif 02 fait partie du Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec qui favorise la concertation entre les 17 Tables du Québec. Récif 02 travaille en collaboration avec l'ensemble des groupes communautaires régionaux et d'autres partageant les mêmes valeurs. Il est membre de la Fédération des femmes du Québec, du Réseau québécois d'action pour la santé des femmes, de la Coalition contre les publicités sexistes, de la CDC Lac-Saint-Jean-Est, du Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire Saguenay-Lac-St-Jean Chibougamau-Chapais et de Solidarité populaire 02.

Notre organisme a pris connaissance du Cahier de consultation *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes* déposé par le Secrétariat à la condition féminine dans le cadre de la consultation publique visant la mise à jour de la politique Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait et à l'élaboration d'un futur plan d'action gouvernemental. Dans les pages qui suivent, Récif 02 exposera son analyse et ses recommandations en ce qui a trait aux principales orientations de la politique. Il se positionnera également sur les divers instruments de la gouvernance et présentera son point de vue sur la régionalisation de l'action gouvernementale en matière d'égalité pour les femmes.

Vous y retrouverez également des analyses partagées par le Réseau des Tables, auxquelles Récif 02 a largement travaillé puisque nous faisons partie du comité de coordination.

**\* Les encadrés reflètent des particularités ou des observations de notre région.**

## 2. Les principaux constats

### 2.1. La discrimination systémique - Un problème toujours présent

---

Le Réseau des Tables constate que les femmes au Québec font toujours face à une discrimination systémique et qu'il demeure des inégalités persistantes à leur égard. Ces inégalités sont particulièrement criantes en ce qui a trait à la pauvreté des femmes, à leur sous-représentation dans les lieux de pouvoir, dans les stéréotypes sexuels liés aux rôles sociaux de sexe et dans la violence qui s'exercent envers les femmes. De plus, la santé et l'éducation apparaissent comme des préoccupations transversales pour l'ensemble de ces inégalités. Le Réseau considère que la marchandisation des services publics accentue ces inégalités, particulièrement pour les femmes.

**Il existe encore aujourd'hui des écarts importants qui persistent entre le revenu des femmes et celui des hommes.** Les gains des femmes et ceux des hommes sont encore loin de la parité. En 2011, le revenu d'emploi des femmes travaillant à temps plein toute l'année correspond à 75,3% de celui des hommes, ce qui représente une baisse par rapport au taux de 76,2% en 2007.<sup>1</sup> En 2013, 60,9 % des travailleurs rémunérés au salaire minimum sont des femmes, une hausse par rapport aux 57,4 % de 2012.<sup>2</sup>

**La violence s'exerce majoritaire contre les femmes.** Au Québec, en 2013, 100 % des victimes d'homicides conjugaux et 83% des victimes d'agression sexuelle sont des femmes. Cette violence se manifeste également dans la marchandisation du corps des femmes, dans l'hypersexualisation de l'espace public et médiatique et dans une recrudescence de la publicité sexiste.

**La sous-représentation des femmes dans les lieux de pouvoir** est encore criante et a même augmenté dans certaines instances. En mars 2015, les femmes représentent 27% des députées de l'Assemblée nationale, un recul par rapport à 2012 où elles étaient 33%. Dans le monde municipal, les femmes représentent 32% des conseillers municipaux et 17% des maires. Les seules instances électives où elles

---

<sup>1</sup> *Portrait des Québécoises en 8 temps, Édition 2015*, Conseil du statut de la femme STATISTIQUE CANADA. Tableau CANSIM 202-0102 Gains moyens des femmes et des hommes, et ratio des gains des femmes par rapport à ceux des hommes, selon le régime du travail, dollars constants de 2011.  
<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a05?lang=fra&id=2020102&pattern=2020102&searchTypeByValue=1&p2=35>.

<sup>2</sup> *Portrait des Québécoises en 8 temps, Édition 2015*, Conseil du statut de la femme INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Employés rémunérés au taux du salaire minimum, résultats selon diverses caractéristiques de la main-d'œuvre et de l'emploi, Québec, Ontario et Canada.  
[www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/remuneration-horaire-hebdomadaire/employe\\_remunere.html](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/remuneration-horaire-hebdomadaire/employe_remunere.html).

ont obtenu la parité sont les conseils des commissions scolaires dont le gouvernement s'apprête à éliminer le mode électoral.<sup>3</sup>

**L'égalité, un chemin plus ardu pour certaines femmes** Alors que beaucoup de femmes arrivent à divers moments de leur vie à « toucher » à l'égalité, plusieurs autres peinent à y avoir accès. L'accès à l'égalité est conditionné par un ensemble de formes d'oppression comme le racisme, la lesbophobie, le capacitisme et l'âgisme par exemple. Pour arriver à enrayer les inégalités vécues par toutes les femmes, l'interaction des divers systèmes d'oppression dans la vie des femmes devrait être prise en compte.

#### Au Saguenay-Lac-St-Jean

##### Femmes autochtones

Le comité femmes PUAKUTEU de Mashteuiatsh est membre de Récif 02 depuis 2010. Au cours de ces années, nous avons été à même de constater qu'il est doublement difficile pour une femme autochtone de se trouver un emploi, car des préjugés très persistants sont entretenus envers ce peuple.

#### Au Saguenay-Lac-St-Jean

##### Femmes immigrantes

Nous remarquons que les femmes immigrantes sont confrontées à une double discrimination, soit celle d'être à la fois une femme et une personne immigrante. Leur situation économique est donc moins avantageuse que celle des femmes natives de la région, de même que celle des hommes immigrants. En effet, en plus des difficultés auxquelles est confrontée la population féminine de notre territoire, les femmes immigrantes subissent souvent une forme de déqualification professionnelle à leur arrivée, même ultérieurement dans leur parcours migratoire, et ce, malgré une scolarisation très poussée. Cela s'explique principalement par l'interaction entre le manque d'ouverture des employeurs pour les embaucher, les difficultés vécues dans le processus de reconnaissance de leurs formations, compétences et expériences acquises à l'étranger, une maîtrise du français écrit insuffisante et le manque de réseau social et professionnel. Ce faisant, les risques qu'elles subissent de multiples discriminations et qu'elles soient confrontées à des problèmes persistants d'insertion sur le marché du travail et de pauvreté sont beaucoup plus élevés. En outre, bien que ces difficultés soient souvent similaires à celles vécues par les hommes immigrants, elles sont amplifiées chez ces dernières par des inégalités inscrites à l'intérieur de schémas sociaux et d'autres facteurs tels que : le rôle et les responsabilités de la femme au sein de la famille; les secteurs d'activités qui sont traditionnellement masculins dans la région; les aspects reliés à la culture et à la religion; l'isolement vécu par les femmes immigrantes et les démarches d'immigration qui accentuent les disparités entre les femmes immigrantes et les hommes immigrants. Nous reconnaissons que les femmes autochtones et les femmes immigrantes sont doublement discriminées sur notre territoire. Nous avons développé des liens avec les femmes immigrantes et autochtones de notre région.

---

<sup>3</sup> *Portrait des Québécoises en 8 temps, Édition 2015*, Conseil du statut de la femme MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE. *Femmes et élections municipales 2013 : portrait statistique*.  
[http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/elections/Stat\\_2013\\_femmes.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/elections/Stat_2013_femmes.pdf).

- La prochaine politique et son plan d'action doivent faire de la discrimination systémique qui s'exerce envers les femmes la pierre d'assise de toute intervention.

## 2.2. La symétrisation - Un penchant alarmant

---

**La tendance à nier la discrimination systémique envers les femmes et à symétriser les conditions de vie des femmes et des hommes, ce qui nous apparaissait comme un biais inquiétant en 2011, nous semble aujourd'hui un penchant alarmant.**

La politique gouvernementale est basée sur le concept d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce concept, mal compris et appliqué, peut être utilisé pour symétriser les conditions de vie des femmes et des hommes et par le fait même pour nier la discrimination systémique envers les femmes.

Nous avons pu observer cette dérive dans l'application de l'analyse différenciée selon les sexes où l'on comparait les taux de suicide des hommes et des femmes ou les taux de décrochage scolaire chez les garçons et les filles et ce, sans analyse des raisons et des conséquences pour l'un et l'autre sexe. On justifiait ainsi la nécessité d'intervenir auprès des hommes et des garçons sans prendre en compte que ces deux phénomènes touchent tout autant les femmes, mais de façon différente.

Nous l'avons aussi observée dans l'application erronée selon nous de l'approche sociétale. On a pu observer le financement de projets pour permettre l'embauche d'hommes dans des métiers traditionnellement féminins telles les professions d'infirmière et d'éducatrice en garderie. De telles interventions laissent entendre qu'il faut corriger des situations d'inégalités liées à une discrimination systémique envers les hommes dans ces professions au même titre que celle qui s'exerce effectivement envers les femmes dans les métiers traditionnellement masculins. Les hommes ne rencontrent pas d'obstacles lorsqu'ils veulent enseigner au primaire ou au secondaire ou lorsqu'ils veulent exercer la profession d'infirmière. Au contraire, ils sont accueillis à bras ouverts dans ces milieux où l'on déplore le manque de personnel masculin. C'est une tout autre dynamique et les obstacles sont nombreux quand une femme veut exercer un métier de la construction, devenir pompière ou policière, ingénieure, informaticienne ou politicienne. En fait, ce type d'analyse tronquée ne tient souvent compte que des données statistiques brutes et tend à mettre en opposition les droits des femmes et des hommes. Il est même parfois utilisé pour réclamer que l'on coupe les vivres aux groupes de femmes pour s'occuper enfin des problèmes des hommes. C'est pourquoi nous croyons que la politique gouvernementale doit clairement affirmer qu'elle œuvre en fonction de l'égalité pour les femmes.

Ainsi, le cahier de consultation pose comme enjeu la « capacité à agir sur les problématiques existantes chez les femmes et les hommes, mais dont les causes et les conséquences sont parfois différentes selon le sexe », car on constate que « les femmes et les hommes affrontent certaines problématiques comme le décrochage scolaire, le suicide, l'itinérance, l'intimidation... » Est-ce que l'on doit

comprendre ici que la politique veut agir sur le décrochage scolaire et le suicide des garçons, l'itinérance et l'intimidation envers les hommes. Si oui, ce serait selon nous détourner les objectifs de la politique gouvernementale qui vise à corriger les injustices qui s'exercent envers les femmes et à combattre la discrimination systémique qu'elles vivent.

- La prochaine politique et son plan d'action doivent clairement établir qu'ils visent l'égalité pour les femmes en évitant d'assimiler les difficultés vécues par les hommes à de la discrimination systémique.

### 2.3. L'analyse différenciée selon les sexes - Un concept absent

Les politiques gouvernementales ne sont pas neutres. Elles affectent les femmes et les hommes de façon différenciée. C'est pourquoi la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* reconnaît la nécessité d'appliquer une analyse différenciée selon le sexe afin d'identifier les effets négatifs que pourraient avoir ces politiques sur les femmes et de les corriger à la source.

La diminution et le sous-financement des services publics actuellement en cours ont déjà et auront de nombreux impacts négatifs sur la situation des femmes et impliquent une nette régression sur les avancées des trente dernières années du féminisme. De fait, les programmes sociaux et les services publics compensent pour l'inégalité des charges sociales supportées par les femmes pour le bien-être de la famille et des communautés et réduisent les discriminations qu'elles subissent.

Quand le gouvernement augmente le tarif pour les services de garde, réduit le programme d'aide sociale, d'aide à domicile ou le soutien aux parents, il affecte la capacité des femmes à concilier travail, famille et études. Il pénalise au plan financier les femmes qui assument un rôle d'éducatrice ou de soignante. En procédant à ces coupures et révisions, le gouvernement ne respecte plus ses obligations envers le droit des femmes à l'égalité et à la justice sociale.

Dans les régions et plus spécifiquement celles dites régions ressources, la ségrégation professionnelle des emplois fait que les emplois des femmes sont concentrés dans les services publics, parapublics et gouvernementaux. Ce sont justement ces emplois qui disparaissent en région, ceux que les femmes occupent dans les centres locaux de développement, les conférences régionales des élus, les directions régionales des ministères, les agences de santé et les commissions scolaires.

Ayant une ressource attirée en ADS dans la région, nous sommes en mesure d'observer un désengagement en regard de cet outil de gouvernance de la part du Secrétariat en condition féminine dans les dernières années. De quelques ressources disponibles à Québec, nous sommes passées à une seule avec aucune reproduction du matériel pédagogique. Pourtant, même si l'instauration de la démarche fut difficile à intégrer, elle commence à faire ses preuves. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les sensibilisations se sont faites dans tous les milieux (gouvernementaux, municipalités, communautaires, comité MADA, etc.). Entre autres, les tables de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ont emboîté le pas et plusieurs initiatives se sont assurées d'analyser les besoins et les réalités des femmes et des hommes avant de les mettre en œuvre. Plus de 450 personnes ont été sensibilisées à l'outil dont 74 % de femmes et 26 % d'hommes. Une vingtaine d'accompagnements pour intégrer l'outil aux projets a également été réalisée.

Aux motifs de procéder à l'assainissement des finances publiques et de faire la lutte au déficit, l'État québécois a déjà effectué des coupes budgétaires en éducation qui se reflètent notamment dans les coûts effarants des frais que doivent déboursier les familles en début d'année pour du matériel scolaire sans parler des effets sur les services directs aux élèves. De plus, ces coupes ont eu comme conséquence directe la disparition des bureaux régionaux du ministère de l'Éducation.

#### Au Saguenay-Lac-St-Jean

Le vieillissement de la région se fait de manière plus accélérée que dans l'ensemble du Québec. Selon l'ISQ, la croissance du nombre des 65 ans et plus devrait se maintenir, faisant en sorte que ceux-ci pourraient représenter 30 % de la population régionale en 2026 (23,4 % pour l'ensemble du Québec au même moment).<sup>4</sup>

Ces directions régionales sont responsables du Concours Chapeau les filles, des projets novateurs et du suivi en orientation scolaire permettant de diversifier les choix de carrière des filles et favoriser l'insertion des filles et des femmes dans les métiers traditionnellement masculins. Tous ces effets se font sentir avant même d'autres restrictions budgétaires qui atteignent inévitablement les personnes les moins bien nanties, dont les femmes.

En santé, le gouvernement applique aussi d'énormes compressions. Les femmes sont les principales utilisatrices des services de santé, car elles vivent plus longtemps et sont souvent responsables des soins aux enfants. Elles absorbent donc la plus grande part des hausses de tarification des services

qu'elles doivent déboursier comme utilisatrices. Les femmes constituent majoritairement ce que l'on appelle « les proches aidantes ». Elles compensent pour le manque de services à domicile, ce qui les oblige parfois même à quitter leur emploi ou à travailler à temps partiel. Les femmes représentent 80% de la main-d'œuvre en santé. Ce sont elles qui majoritairement font face à des conditions de travail exténuantes ayant des impacts sur leur santé quand ce n'est pas sur leur revenu de travail. Il est clair que toute restriction budgétaire en santé atteint directement les femmes et constitue un poids économique et social qu'elles doivent porter en toute injustice et iniquité.

#### Au Saguenay-Lac-St-Jean

##### Professions occupées le plus par les femmes :

- Éducatrices;
- Aides-éducatrices de la petite enfance
- Infirmières
- Aides-infirmières,
- Aides-soignantes et préposées aux bénéficiaires
- Enseignantes au primaire et à l'éducation préscolaire.<sup>5</sup>

<sup>4</sup> Le vieillissement au Saguenay-Lac-Saint-Jean, État de situation, p. 27.

<sup>5</sup> Sylvie Bouchard, *Portrait statistique Égalité femmes hommes, Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Conseil du statut de la femme, 2015, p. 31.

### Au Saguenay-Lac-St-Jean

Selon le Conseil du statut de la femme (2015), l'exploitation et la première transformation des ressources naturelles sont à la base de notre économie régionale. La faible présence féminine dans ces deux secteurs entraîne une plus grande concentration des travailleuses dans les emplois traditionnellement féminins, le taux de féminité de la main-d'œuvre y dépassant celui de l'ensemble du Québec. On remarque que leurs salaires sont toujours inférieurs à ceux des hommes, tant dans les métiers à prédominance féminine ou à prédominance masculine que dans les professions dites mixtes.<sup>6</sup>

De plus, les coupes dans les programmes sociaux entraînent des pertes d'emplois qui affectent principalement les femmes.

Il s'agit d'emplois occupés en grande majorité par des femmes qui jouent un rôle essentiel pour la dignité, la santé et le bien-être de la population. En coupant tous azimuts dans ces domaines, le gouvernement fragilise l'accès des femmes à l'emploi tout comme leur autonomie et sécurité économiques.

Ajoutons que les conséquences de l'austérité se feront sentir davantage pour les femmes que pour les hommes puisqu'elles sont déjà plus pauvres que ces derniers. Les femmes œuvrent majoritairement dans les secteurs de services et seront donc gravement affectées par

les coupures en santé, en services sociaux et en éducation. Elles occupent 70% des emplois à temps partiel et plus de 61% des emplois au salaire minimum. Elles vivent plus longtemps que les hommes et elles se retrouvent sans sécurité financière à la retraite puisqu'elles ont occupé des emplois moins bien payés et souvent sans avantages sociaux. La diminution du soutien de l'État dans l'attribution de soins et de services sociaux se traduira par une augmentation du travail invisible.

### Au Saguenay-Lac-St-Jean

Les femmes font face davantage à la précarité que les hommes. Elles sont également plus souvent inactives sur le marché du travail. Ces facteurs ont des conséquences majeures sur leur autonomie financière. (p. 27 CSF). Plus de 40 % des femmes (contre 34,7 des Québécoises) des femmes ne travaillaient pas en 2010 et n'en cherchaient pas; alors que c'était le cas pour 27,8 % des hommes de la région (contre 25,9 % des Québécois). L'autonomie financière repose sur le travail. La précarité de l'emploi et l'absence de travail pour les femmes ont pour conséquence de les rendre dépendantes de leur conjoint et accroît les difficultés en cas de séparation.<sup>7</sup> De plus, on note une différence de 4,5 ans entre l'espérance de vie à la naissance entre les femmes (82,7 ans) et les hommes (78,2). Elles seront donc pauvres plus longtemps.<sup>8</sup> (annexe III)

Les politiques d'austérité renvoient aussi les femmes à des rôles féminins traditionnels ce qui accroît les inégalités entre les femmes et les hommes. Ce n'est pas parce que l'État se désengage des soins, des services sociaux et de l'éducation, que la population en a moins besoin. Les coupes dans les services publics augmentent la charge sur les épaules des femmes. L'histoire a démontré que pour combler ce vide, les familles aisées auront recours à des services rendus par des travailleuses très mal payées et sans véritables protections sociales. Tandis que les familles à faible revenu tenteront tant

<sup>6</sup> Idem, p. 27

<sup>7</sup> Idem, p. 27 et 29.

<sup>8</sup> Emmanuelle Arth, *La santé et le bien-être des femmes au Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 2015, p 78.

bien que mal de combler les besoins en ayant recours au travail gratuit des femmes de leur entourage, malgré les conséquences sur leur santé et leur situation financière.

Nous constatons qu'à ce jour, le gouvernement québécois ne tient nullement compte de l'impact sur toutes les femmes des décisions budgétaires qu'il a prises ou s'apprête à prendre. Ces décisions portent atteinte à l'avancement concret de l'égalité et ajoutent des obstacles supplémentaires pour les femmes qui font face à des discriminations en raison de leur handicap, leur origine ou la couleur de leur peau. L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est douloureusement absente des choix mis de l'avant par les instances gouvernementales, occasionnant de graves reculs en termes d'égalité pour les femmes.

- La prochaine politique et son plan d'action doit inclure des mécanismes qui oblige l'État québécois à procéder à une analyse différenciée selon les sexes des lois et réformes qu'il entreprend afin que ces dernières n'ajoutent pas d'obstacles supplémentaires à l'atteinte de l'égalité pour les femmes, mais qu'au contraire, elles y contribuent.
- La prochaine politique et son plan d'action doit poursuivre et intensifier ses actions selon l'approche spécifique afin d'améliorer les conditions de vie des femmes et contrer la discrimination qui s'exerce envers elles.
- Le Secrétariat doit fournir une ressource en ADS ainsi que la production du matériel d'éducatif.

#### **2.4. L'égalité pour toutes les femmes en région - Un démantèlement sans précédent**

---

Les modifications que le projet de Loi 28 apporte à la gouvernance municipale en matière de développement local et régional sont incompatibles avec l'atteinte de l'égalité pour les femmes et ne tiennent pas compte de la prospérité pour les régions.

Au cours de la dernière année, nous avons appris ou vécu la disparition des directions régionales du ministère de l'Éducation, la disparition souhaitée des élections scolaires et la fusion de plusieurs commissions scolaires, la dissolution des agences régionales de santé et services sociaux et des conférences régionales des élues et la disparition de plusieurs centres locaux de développement.

Une telle déconstruction du tissu organisationnel régional est très inquiétante. Nous comprenons mieux maintenant la nouvelle appellation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire dont on a complètement retiré la dimension régionale. Nous constatons que d'importantes instances auxquelles nous nous adressions régulièrement pour travailler en partenariat en matière d'égalité pour toutes les femmes n'existent tout simplement plus. Bien qu'éminemment perfectibles et pas toujours efficaces, ces mêmes instances assuraient la présence d'interlocuteurs de proximité ayant une compréhension de la réalité régionale et capable d'intervenir en concertation avec le milieu pour l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Nous sommes d'autant plus inquiètes que les règles de la nouvelle gouvernance régionales remettent les rênes du développement territorial entre les mains des Municipalités régionales de comté, ce qui équivaut, encore une fois, à écarter les femmes des décisions les concernant. Il faut rappeler que les conseils de MRC sont composés exclusivement de maires et de mairesses, que la proportion de mairesses au Québec est de 17.3% et que sur 104 préfets de MRC au Québec seulement 20 sont des femmes. Mais il n'y a pas que cette sous-représentation aberrante des femmes qui pose problème. Les MRC n'ont ni les compétences, ni l'expertise nécessaire, ni le mandat pour

**Au Saguenay-Lac-St-Jean**

L'entente régionale 2011-2015 regroupait 11 partenaires issus de différents ministères et du milieu. En tout, 28 actions structurantes ont pu être déployées dans la région. Ces projets, qui visaient à corriger les inégalités et à éliminer les discriminations basées sur le sexe, ont permis à près de 120 collaborations de se développer sur tout le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Sainte-Rose-du-Nord à La Doré, de Petit-Saguenay à Girardville.

travailler à l'avancement de l'égalité pour les femmes sur leur territoire respectif. Nous devons constater que les seuls organismes régionaux dont la mission est de travailler à l'égalité pour toutes les femmes en région, qui œuvrent depuis plus de 30 ans dans ce domaine et qui possèdent

**Au Saguenay-Lac-St-Jean**

« Quand il est question de faire évoluer les mentalités en ce qui a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes, il faut aborder le changement à long terme. Même si l'on constate des progrès considérables, certaines inégalités subsistent et les ententes spécifiques en matière de condition féminine nous permettaient d'œuvrer à la diminution de ces inégalités entre les hommes et les femmes de notre région et par rapport aux autres régions du Québec. Il est bien dommage de perdre un tel outil structurant », conclut André Paradis, président de la Conférence régionale des élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

l'expertise nécessaire sont les Tables régionales de groupes de femmes soutenues par les quelque 400 groupes de femmes qu'elles représentent et le Réseau qui les concerte. Et que cette expertise est malheureusement peu ou pas reconnue.

**Au Saguenay-Lac-St-Jean**

Malgré les belles réalisations, les exigences au niveau de la reddition ont limité le temps accordé sur le terrain. Nous avons pu observer également qu'au sein même de ce comité mixte, il y avait la présence de rapports de force inégalitaires entre les deux sexes et c'est entre autres pour ces raisons que nous privilégions dans une perspective d'amélioration un fonds en égalité géré par et pour les femmes avec une reddition de compte plus simple.

Avec cette nouvelle gouvernance territoriale, ce sont également les 19 ententes régionales en matière d'égalité pour les femmes qui sont reléguées au néant ; ce sont des projets qui visent à l'autonomie économique des femmes ou à leur représentation dans les lieux de pouvoir qui sont annulés ; ce sont des groupes de femmes en région qui voient leur maigre financement diminué ; ce sont des dizaines de travailleuses qui ont perdu ou perdront leur emploi.

**Refus de la proposition développée par les tables régionales de groupes de femmes.** Afin de limiter les impacts de cette déstructuration sur l'égalité pour les femmes en région, les tables régionales de groupes de femmes ont proposé à la ministre d'utiliser le Programme de soutien aux initiatives de partenariat pour diriger les sommes consacrées aux ententes en matière d'égalité vers les Tables régionales de groupes de femmes leur apportant ainsi un soutien financier dont elles ont grandement besoin et reconnaissant par le fait même leur expertise en matière d'égalité pour les femmes. La ministre a répondu par la négative à cette demande, mais a effectivement

#### Au Saguenay-Lac-St-Jean

Le Secrétariat en condition féminine a pourtant la preuve par les redditions annuelles que Récif 02 a maximisé les fonds qu'il lui était alloué comme dans un bon nombre de régions où les tables étaient actives au sein de leurs ententes. Récif 02 aurait pu marrainer une ou deux tables qui éprouvent plus de difficulté afin d'augmenter le taux de réussite de ces fonds pour et par les femmes. C'est cela la force d'un réseau.

#### Au Saguenay-Lac-St-Jean

Dans un passé récent, le SCF a donné libre cours à un groupe mixte (Table des Forums jeunes) qui se sont improvisés « expert en matière de condition féminine » pour réaliser une campagne de sensibilisation sur les comportements égalitaires. Cette campagne n'a jamais vu le jour et plusieurs milliers de dollars ont été jetés par les fenêtres. Le risque est très élevé que le SCF répète les mêmes erreurs à plus grande échelle avec cet appel de projet ouvert à tous.

choisi de lancer un appel de projets pour le Programme de soutien aux initiatives de partenariat.

**Modification du Programme de soutien aux initiatives de partenariat** Le SCF a lancé récemment un appel de projets à partir de ce programme modifié pour donner la priorité aux projets en provenance des MRC tout en élargissant l'accès au programme. Ainsi, on ouvre la possibilité aux MRC, aux Chambres de commerce, à tous les groupes communautaires, soit à plus de 6 000 organismes, la possibilité de déposer des projets alors qu'ils ne disposent pour la plupart d'entre eux d'aucune expertise en matière d'égalité pour les femmes. Le tout pour un budget d'environ un million de dollars. Il s'agit

selon nous d'un exemple navrant de saupoudrage et de gaspillage de fonds publics. Au lieu de consolider les efforts des groupes comme les Tables régionales de groupes de femmes déjà investis depuis plus de vingt-cinq ans pour favoriser l'égalité des femmes en région, la ministre disperse le peu de fonds dont elle dispose en matière d'égalité pour les femmes.

**Accord de collaboration avec les tables régionales** Cet accord en vigueur depuis 2008 accorde à chaque table régionale et au Réseau une somme de 20 000\$ annuellement pour le développement de partenariat en région en matière d'égalité pour les femmes. Cet accord prend fin en mars 2016 et aucun signal en provenance de la ministre et du SCF ne nous permet de croire qu'il sera reconduit.

- La nouvelle politique doit contenir une septième orientation (à l'instar du Plan d'action 2011-2015) *Pour l'égalité des femmes dans toutes les régions du Québec en tenant compte de leurs spécificités.*
- La nouvelle politique et son plan d'action doit reconnaître le rôle essentiel des Tables régionales de concertation de groupes de femmes, préserver l'accord de collaboration qui existe actuellement entre le SCF d'une part et les tables régionales et leur Réseau d'autre part ainsi que bonifier largement les sommes d'argent octroyés à cet accord.
- La nouvelle politique et son plan d'action doivent revoir le cadre normatif du Programme de soutien aux initiatives de partenariat pour en faire un réel *Programme de soutien aux initiatives de partenariat en matière d'égalité pour les femmes.* Celui-ci doit donner une place prépondérante aux groupes de femmes rassemblés dans les Tables régionales de groupes de femmes et leur permettre d'avoir accès à des

fonds pour mettre de l'avant des mesures structurantes élaborées en concertation et en partenariat pour améliorer les conditions de vie des femmes des régions et faire avancer l'égalité pour toutes les femmes.

#### Au Saguenay-Lac-St-Jean

Un autre exemple du succès de l'accord de partenariat est la collaboration entre Récif 02 et le CIUSSS. Ce partenariat a contribué à ce que la rédaction du portrait La santé et le bien-être des femmes au Saguenay-Lac-Saint-Jean devienne réalité. Récif 02 a également pris part au comité d'orientation de ce portrait.

#### Au Saguenay-Lac-St-Jean

Seulement pour l'année 2014-2015, Récif 02 a participé à ces huit organismes ou regroupements : Alliance pour la solidarité; Coalition régionale contre la privatisation et les hausses de tarifs des services publics; Loge m'entraide; Solidarité Populaire 02; Table des regroupements des organismes communautaires; Table des regroupements régionaux; Femmessor SLSJ; Comité sur la santé des femmes. De plus, deux autres partenariats ont été créés, soit avec le Comité provisoire Carrefour communautaire et le Regroupement régional des organismes en défense collective des droits. Ces partenariats régionaux sont essentiels pour sensibiliser le milieu à l'enjeu de l'égalité pour toutes les femmes et n'auraient pas été possibles sans le PDPR.

La ministre Vallée a d'ailleurs été interpellée par le Réseau des tables des groupes de femmes du Québec afin d'augmenter substantiellement les sommes allouées aux Tables régionales et à leur Réseau dans le cadre de ce programme. Cet Accord de collaboration pourrait devenir un véhicule fort intéressant de la 7e orientation de la politique « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait » conditionnellement à des engagements financiers beaucoup plus importants.

## 2.5. Les instruments de la gouvernance - Des outils décroissants

### Le Secrétariat à la condition féminine

Il n'existe pas de ministère de la Condition féminine et l'action du Secrétariat à la condition féminine est dépendante de sa structure d'accueil qui change continuellement au gré des remaniements. Le Secrétariat à la condition féminine demeure une sous-structure dont la responsable ne peut s'adresser directement aux sous-ministres en titre dans différents ministères. Plusieurs des personnes qui ont contribué à l'élaboration de la politique gouvernementale et de ses deux premiers plans d'action ont quitté le SCF. Elles ont été remplacées par des personnes pour certaines moins bien formées aux enjeux en matière d'égalité pour les femmes. Depuis 2011, les budgets disponibles au SCF ont été régulièrement réduits.

La mission du Secrétariat à la condition féminine consiste à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour ce faire, en plus de conseiller la ministre, il assure notamment la mise en œuvre du plan d'action de la politique gouvernementale et il entretient des liens avec les groupes de femmes et les milieux universitaires. Nous avons pu observer au cours des dernières années un recul par rapport à la collaboration avec les groupes de femmes souvent critiques de l'action gouvernementale, pour porter davantage attention aux préoccupations de groupes ou de personnes plus en accord avec les visées gouvernementales. Nous avons également noté une tendance à défendre la mise en œuvre des politiques gouvernementales même si celle-ci s'attaque aux droits des femmes.

#### Au Saguenay-Lac-St-Jean

La reprise des mêmes projets aurait pu nous permettre de poursuivre les actions à moindre coût et utiliser les fonds pour rejoindre plus de femmes. Il y avait peu de moyens pour faire connaître toutes les actions réalisées dans les régions. On aurait pu faire un salon de l'égalité par exemple. Il n'y avait aucun incitatif pour utiliser le matériel existant d'une autre région et pour l'adapter à notre spécificité. Même si chacune des régions a ses réalités spécifiques, rien n'empêcherait de bâtir sur des outils communs de sorte qu'on l'on puisse avoir plus d'argent directement sur le terrain à sensibiliser pour l'égalité.

#### Au Saguenay-Lac-St-Jean

Le SCF insistait pour subventionner des projets innovateurs et ne voulait pas subventionner un projet qui avait été déjà fait. Cette manière de voir l'égalité comme une création venait sans doute que la Condition féminine était rattachée au ministère de la Culture où la création est l'idéal pour l'artiste. La recherche de l'innovation à la condition féminine aurait dû être un moyen et non une fin. Si dans notre région, les femmes élues ont besoin d'un bottin pour se réseauter, pourquoi ne pouvions-nous déposer ce même projet puisque les élues de 2013 en manifestaient le besoin. C'est justement ce que l'analyse différenciée selon les sexes nous permettait de connaître, les besoins et la réalité des femmes. De même que le programme de mentorat monté en 2009 était toujours aussi pertinent en 2013 et le sera en 2017. Premièrement, il a fait ses preuves et deuxièmement, les femmes qui lui suivront ne seront pas les mêmes d'une élection à l'autre.

## **Le Réseau des responsables**

Le Secrétariat à la condition féminine est assisté dans le développement des actions gouvernementales par le réseau des responsables de l'égalité entre les femmes et les hommes où siègent les représentantes et représentants de plus de 30 ministères et organismes. Ce Réseau a été déjà actif. Les directions régionales de plusieurs ministères étant disparues, les responsables de l'égalité en région sont également disparues. Au cours de la dernière année, nous avons pu constater que ce Réseau existe toujours, mais que les responsables ont peu de marge de manœuvre, ne peuvent se déplacer pour des réunions et sont avisées occasionnellement des orientations et des décisions prises par les instances politiques en ce qui a trait à leur dossier.

## **Le Conseil du statut de la femme**

En 2007, toutes les régions du Québec pouvaient avoir recours à une ressource du CSF qui lui était attitrée. Cette ressource bien au fait de la réalité et des besoins des femmes du territoire régional qu'elle couvrait, documentait les conditions de vie des femmes de la région et collaborait avec les groupes de femmes à des analyses féministes et à des actions et projets en matière d'égalité pour les femmes. En 2015, après avoir subi des coupures constantes du budget qui lui est alloué, plus aucune

ressource n'est attitrée aux régions et le CSF n'a plus les moyens de produire les portraits régionaux

qui documentaient les conditions de vie des femmes des 17 régions du Québec. De plus, le CSF n'a plus les ressources nécessaires pour alimenter le SCF et l'État québécois en matière de données ventilées selon les sexes lesquelles constituent une base essentielle pour toute analyse différenciée selon les sexes.

- La prochaine politique et son plan d'action doivent préserver et consolider les institutions gouvernementales dédiées à la condition féminine, le CSF et le SCF qui devraient se recentrer sur leur mandat notamment :
  - Qu'un ministère du Droit des Femmes à l'Égalité, ministère qui disposerait de son propre budget, soit créé.
  - Que le Secrétariat à la condition féminine demeure en place et possède les moyens financiers et les outils nécessaires pour jouer le rôle qui lui est dévolu, soit soutenir l'État québécois dans ses efforts visant l'atteinte de l'égalité pour toutes les femmes
  - Que le Conseil du statut de la femme reste également en place avec ses mandats de veiller à la promotion et à la défense du statut des droits des femmes du Québec et d'informer la population en général avec une entière autonomie.
  - Que le financement accordé au Conseil du statut de la femme lui permette de documenter les conditions de vie des femmes notamment par la production de données statistiques ventilées selon les sexes.
  - Que le Réseau des répondantes soit maintenu et réactivé.

## 2.6. La reconnaissance et le financement des groupes de femmes - Le chaînon manquant

---

La politique gouvernementale et son plan d'action 2011-2015 identifient à un certain nombre de reprises les groupes de femmes comme partenaires en matière d'égalité pour les femmes. Cependant, on ne retrouve nulle part dans la politique une reconnaissance formelle de la contribution des groupes organisés de femmes à l'égalité pour les femmes au Québec. Faut-il préciser que ces groupes ont bâti un mouvement québécois des femmes qui fût à l'origine de la Marche mondiale des femmes et qui est reconnu comme un modèle à travers le monde. De même, on ne reconnaît nulle part dans la politique que ces groupes doivent être soutenus financièrement de façon adéquate.

Ainsi, il est arrivé à plusieurs reprises que les groupes de femmes soient interpellés pour contribuer au plan d'action de la politique sans que l'on s'assure qu'ils aient les ressources humaines et financières nécessaires pour le faire. Par exemple : le Réseau a eu entre autres beaucoup de pressions du SCF pour que l'on offre des sensibilisations et formations en ADS dans nos régions. Il était ouvert à nous former, mais fermé à nous fournir les ressources financières requises.

Il s'agit là d'une lacune importante qui doit être corrigée dans la prochaine version de la politique et dans le prochain plan d'action qui l'accompagnera.

- La prochaine politique et son plan d'action doivent contenir une huitième orientation *Pour la reconnaissance et le financement adéquat des groupes de femmes au Québec*. Une telle orientation permettrait de reconnaître explicitement la contribution passée et future du mouvement des femmes organisé au Québec dans l'atteinte de l'égalité pour toutes les femmes.
- Le plan d'action doit s'assurer que des mécanismes efficaces ont été mis en place pour que les groupes de femmes notamment ceux en défense collective des droits, possèdent les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre de leur mission, et ce, tout en respectant leur autonomie d'action.

## 3. LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE

### 3.1. Orientation 1

Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires

---

#### Quelques éléments de bilan

Le plan d'action prévoyait la diffusion d'une campagne de promotion des rapports égalitaires destinée au grand public, laquelle était prévue pour 2014-2015. À notre connaissance cette campagne n'a pas eu lieu.

Le plan d'action prévoyait de mettre en place chaque année, pour les élèves de l'éducation préscolaire jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire, des apprentissages en éducation à la sexualité de façon obligatoire. Il s'agissait d'une des mesures jugées prioritaires par les groupes de femmes. À preuve, depuis #AgressionsNonDénoncées, on a beaucoup entendu la nécessité d'offrir ces cours, de renseigner adéquatement les jeunes sur la notion de consentement. Des demandes en ce sens ont été reprises par la majorité des interlocuteurs lors des consultations sur le plan d'action en matière d'agressions sexuelles. D'abord prévus pour septembre 2012, ces cours font actuellement l'objet d'un projet-pilote. Le contenu a été préparé sans que des groupes comme la Fédération du Québec pour la planification des naissances ou le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel n'y soient associés. Pourtant ces groupes ont développé une expertise indéniable en cette matière. On prévoit également que ce cours sera donné par des professeurs qui ne sont pas spécialisés en la matière et pas nécessairement à l'aise avec ces contenus. Cela fait partie des raisons pour lesquels ils ont été décriés par les syndicats d'enseignants. De plus, c'est un ajout à la tâche au moment où des coupes budgétaires sont imposées aux établissements d'enseignement.

#### Perspectives

- Faire appel de façon systématique à l'expertise des groupes organisés de femmes qui ont développé une expertise en matière de promotion de modèles et de comportement égalitaires.
- Mettre en place un comité interministériel élargi auquel ces groupes pourraient participer et contribuer
- Réintégrer les cours d'éducation sexuelle dans les écoles dispensés par des ressources spécialisées
- En vue d'assainir l'espace public des images sexistes et hypersexualisées qui y abondent, appliquer les recommandations du Conseil du statut de la femme « Le sexe dans les médias »

<https://www.csf.gouv.qc.ca/leconseil/publications/?recherche=Le%20sexe%20dans%20les%20m%C3%A9dias&cat=2>

## 3.2. Orientation 2

### Vers l'autonomie économique des femmes

---

#### Quelques éléments de bilan

**Fragilisation du réseau des organismes et des services d'emplois dédiés au développement de la main-d'œuvre féminine** On a assisté en 2015-16 à une coupure de 60% de l'enveloppe de soutien aux activités des 16 groupes Femmes en lien avec l'approche spécifique et systémique auprès des femmes en parcours d'employabilité, et ce après huit années de financement à hauteur de 1,2M\$ par année du Secrétariat à la condition féminine et d'Emploi-Québec et après une évaluation positive du MESS sur les résultats de cette approche déposée en 2014. On a également assisté à la disparition des services d'emplois spécialisés en emploi dédiés aux femmes en Estrie chez l'organisme CIME (Centre d'intégration au marché de l'emploi).

**Perte de la prise en compte de l'emploi des femmes au plan régional, particulièrement dans le dossier de la diversification professionnelle et des métiers non traditionnels :** L'abolition des structures de concertation régionale a entraîné la fin des ententes spécifiques en condition féminine dans les 17 régions. Ces ententes étaient assorties de fonds régionaux qui soutenaient entre autres des projets de diversification professionnelle et d'intégration et de maintien des femmes dans les métiers majoritairement masculins via des ententes de collaboration avec Emploi-Québec ainsi que des projets novateurs en lien avec les commissions scolaires et des cégeps. Sur ce dossier, nous avons également constaté la « suspension » en 2014-15 du volet régional du concours *Chapeau, les filles!*, ainsi que les activités s'y rapportant (promotion, diffusion, sensibilisation, sessions de formation et autres).

#### Au Saguenay-Lac-St-Jean

La Corporation Accès-Travail-Femmes offrait des activités de sensibilisation et de promotion sur les avantages de la diversification professionnelle auprès des élèves du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire. Seulement en 2015, plus de 500 jeunes de la région avaient été sensibilisés à ce choix.<sup>9</sup> Le concours « Chapeau, les filles! » existe toujours, mais il est national donc plus difficile de prendre en compte les réalités et particularités régionales.

**Un projet de loi inquiétant** Notons également que le Projet de loi 70, *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*, qui vient d'être déposé par le ministre Hamad, est fort inquiétant pour plusieurs de ses éléments. En plus de laisser croire que les personnes assistées sociales ne veulent pas travailler, il veut obliger ces dernières à participer à des mesures d'employabilité sous peine de se voir réduites leurs maigres prestations. Du même souffle, le gouvernement coupe des programmes d'accès à l'emploi et ferme des Centres locaux d'emploi. Les femmes assistées sociales ont besoin de soutien, pas de préjugés et de nouvelles coupures.

---

<sup>9</sup> Entente spécifique en matière de condition féminine au Saguenay-Lac-Saint-Jean, *Plan d'action et rapport de reddition de compte*, juin 2015, p 9.

**Un bon coup : le lancement du Programme d'accès à l'égalité pour les femmes dans l'industrie de la construction (PAÉF)** La Commission de la construction du Québec (CCQ) a procédé au lancement de son PAÉF en 2015 après une large consultation d'un ensemble de partenaires, dont la Coalition québécoise pour les femmes dans l'industrie de la construction mise sur pied par le CIAFT et regroupant des organismes dédiés à la main-d'œuvre féminine ainsi que les principaux syndicats présents dans l'industrie. Le Programme, mis en place pour 10 ans, propose entre autres une série d'actions concrètes pour atteindre l'objectif de 3% de femmes sur les chantiers dans trois ans ainsi qu'un programme de soutien à des initiatives provenant du milieu.

## Perspectives

- Procéder au renouvellement de la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine* d'Emploi-Québec et doter sa mise en œuvre d'un plan d'action avec des d'objectifs mesurables et d'une prise en compte dans les plans d'action régionaux dont sont redevables les directions régionales d'Emploi-Québec.
- Assurer le maintien de la mission des seize organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine présents dans onze régions du Québec en les soutenant de façon pérenne à hauteur de 1,2 M\$ par année, sur la base de la recommandation du SACAIS et de l'évaluation du MESS.
- Retirer le projet de loi 70 et annuler les récentes baisses intervenues à l'aide sociale.
- Rehausser les protections publiques pour assurer à toutes un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation (MPC), soit 17 246 \$ par année (2013).
- Améliorer de façon continue l'accès, sans discrimination, à des services publics universels et de qualité.

### Au Saguenay-Lac-St-Jean

L'étude de Josianne Bonneau auprès des femmes immigrées au Saguenay-Lac-Saint-Jean démontre que même si l'accès à un bon emploi confirme leur intégration dans la région; elles sont nombreuses à occuper des emplois précaires ou sur de plages horaires atypiques, de même que dans des secteurs d'emploi féminins, ce qui nuit à leur sentiment d'intégration..<sup>10</sup>

---

<sup>10</sup> Josie-Ann BONNEAU, *Études des répercussions de la division sexuelle du travail sur les pratiques d'intégration des femmes immigrantes au Saguenay*, UQAC, 2013, p. 24

### 3.3. Orientation 3

#### Vers une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles ou scolaires

#### Quelques éléments de bilan

Un des premiers constats en lien avec cet objectif c'est que ce sont des mesures structurantes non incluses dans le plan d'action de la politique qui ont permis une amélioration des conditions de vie des familles et permis une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles ou scolaires.

Au cours des dernières décennies, la société québécoise, à l'instar des autres sociétés industrialisées, a connu de profonds bouleversements, tant au plan économique que social. Ces changements ont généré l'émergence de nouvelles configurations familiales, parmi lesquelles figurent les familles monoparentales et les familles recomposées. Lors du recensement de 2011, il y avait 1 273 240 familles avec enfants au Québec et 365 515 (28,7 %) d'entre elles étaient des familles monoparentales, soit une hausse de 12 690 depuis 2006. De plus, même si on observe une augmentation du nombre de pères québécois à la tête de ce type de familles (de 77 940 en 2006 à 87 580 en 2011), la très grande majorité des familles monoparentales québécoises (277 930, soit 76 %) ont encore une femme à leur tête. Du côté des familles recomposées, elles étaient au nombre de 132 555 (dont 79 375 simples et 53 180 complexes), représentant 16,1 % des couples avec enfants et 10,4 % de l'ensemble des familles avec enfants.

Toujours en 2011, selon l'Institut de la statistique du Québec, il y avait 438 844 enfants de moins de 5 ans vivant dans 340 850 familles au Québec. Parmi ces dernières, 294 655 étaient des familles biparentales et 46 195 étaient des familles monoparentales, dont 39 220 étaient dirigées par une femme.

C'est donc dire qu'il y avait environ 333 875 mères qui avaient des enfants de moins de 5 ans.

Si la situation des familles monoparentales s'est améliorée de façon significative au cours des dernières décennies, c'est en bonne partie grâce à la mise en place de diverses mesures de soutien aux familles,

#### Au Saguenay-Lac-St-Jean

En 2011, 78,3 % des femmes de 25 à 54 ans qui avaient au moins un enfant de moins de 15 ans à la maison occupaient un emploi rémunéré. Ce taux descend à 76,4 % chez celles qui ont au moins un enfant d'âge préscolaire, alors que celui des hommes est de 88,9 %. Ce taux d'emploi grimpe à 90,1 % pour les hommes qui avaient au moins un enfant de moins de 15 ans à la maison. Par ailleurs, le taux d'emploi varie selon l'état matrimonial des mères. Pour les femmes vivant en couple, le taux d'emploi des femmes qui ont au moins un enfant de moins de 6 ans est de 77,8 %. En comparaison, il est de 63,0 % pour les femmes à la tête d'une famille monoparentale. Les hommes s'en tirent mieux sur ce plan puisque le taux d'emploi des pères seuls avec au moins un enfant d'âge préscolaire à la maison est de 76,2 % dans la région.<sup>11</sup>

<sup>11</sup> Sylvie Bouchard, *Portrait statistique Égalité femmes hommes, Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Conseil du statut de la femme, 2015, p. 40.

qui font d'ailleurs l'envie des autres provinces canadiennes. Bien sûr, la mise en place, en 1997, d'un réseau public de services de garde à contribution réduite a eu des impacts importants sur le taux d'activité des mères ayant de jeunes enfants. Il est passé de 63,1 % en 1996 à 80,2 % aujourd'hui pour les mères avec conjoint et ayant des enfants de moins de 6 ans. Pour les mères monoparentales ayant de jeunes enfants, le taux d'activité est passé de 46,3 % à 69,2 % au cours de la même période. De plus,

comme le fait remarquer le Conseil du statut de la femme dans un Avis publié en novembre 2014, les mères monoparentales ayant des enfants de moins de 6 ans ont connu la plus forte hausse d'activité parmi l'ensemble des mères québécoises entre 1996 et 2008 : « Simultanément, le nombre de familles monoparentales recevant des prestations d'aide sociale – en grande majorité

dirigée par des femmes – est passé de 99 000 à 45 000. Le taux de pauvreté relative des familles monoparentales avec une

femme à leur tête est par ailleurs passé de 36 % à 22 % et leur revenu réel médian après impôts a grimpé de 81 %.<sup>12</sup>

Le financement des haltes-garderies communautaires, une mesure temporaire au départ, a été rendu permanent lors du budget de 2007 et indexé progressivement pour atteindre aujourd'hui 3 850 000 \$ permettant ainsi d'offrir un soutien financier à 253 organismes offrant un service de halte-garderie.

#### Au Saguenay-Lac-St-Jean

Les heures de travail ne cadrant pas avec les horaires réguliers bousculent l'horloge biologique des travailleuses et des travailleurs ainsi que l'horaire des enfants, la vie sociale de la famille et l'exercice du rôle parental. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les résultats de l'enquête en conciliation travail-famille a fait ressortir les réalités vécues par les travailleuses devant composer avec un horaire atypique. Parmi les conséquences négatives du conflit travail-famille, on compte notamment le stress, la fatigue, l'insomnie, la culpabilité face à l'équipe de travail, la diminution de la concentration, le retard dans les tâches au travail, la vie de couple « sur le carreau », la constante réorganisation familiale, le peu de temps avec les enfants et le sentiment de culpabilité.

#### Au Saguenay-Lac-St-Jean

Le nombre de places dans les services de garde a augmenté de 2006 à 2011. On comptait 6 416 places en 2006 et 6 999 en 2011. Toutefois, le ratio a chuté de 51,4 places pour 100 enfants de 4 ans et moins en 2006 à 50,1 places en 2011, ce qui reste légèrement inférieur aux taux observés au Québec. Des 6 999 places offertes en 2011, 50 sont de nouvelles places non subventionnées, 2 653 se trouvent dans les centres de la petite enfance (CPE), 3 835 dans les CPE en milieu familial et 461 dans les garderies subventionnées.<sup>1</sup>

<sup>12</sup> Impact d'une modulation de la contribution parentale aux services de garde subventionnés sur la participation des femmes au marché du travail., Avis du Conseil du statut de la femme, 24 novembre 2014, p. 21.

## Les mesures du plan d'action

En ce qui a trait aux mesures du plan d'action en lien avec la politique *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, on peut faire les observations suivantes. Le Ministère de la Famille et des Aînés (MFA) a mis en œuvre des mesures visant particulièrement les milieux de travail et les milieux de vie : prix reconnaissance Famille, programme de soutien financier au milieu de travail, normes de conciliation travail-famille et programme de soutien à des projets de garde estivale et des grands congés scolaires. Ces mesures ont été abolies dans le budget de 2015 en plus de celui sur le programme pour les pères de 500,000\$. Le succès modeste de ces mesures devrait d'ailleurs inciter le MFA à revoir sa stratégie d'intervention et ses moyens pour la mettre en œuvre.

### Au Saguenay-Lac-St-Jean

Selon la Commission nationale d'examen sur l'assurance-emploi, « entre 1999 et 2012, la croissance de l'emploi atypique a été deux fois plus grande que celle de l'emploi total ». La part de l'emploi atypique était de 39,2 % en 2012 alors qu'il était de 29,3 % en 1995. Cette situation est donc de plus en plus présente au Québec de même qu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean.<sup>13</sup>

Bien que l'on constate une évolution importante des rôles parentaux et des structures familiales au Québec, malgré d'importants gains, des inégalités persistent dans le partage des responsabilités familiales au sein de couples. À ce chapitre on constate toujours que les stéréotypes liés au genre sont encore bien présents aujourd'hui tant dans les milieux de travail qu'au sein des familles.

Présentement, l'aide financière accordée dans le cadre du programme de prêts et bourses ne suffit pas à couvrir les frais de subsistance. En plus des frais reliés à la garde d'enfant, les étudiant(e)s responsables de famille monoparentale vivent des situations particulières en regard d'autres postes de dépenses. Au chapitre du logement, par exemple, les montants que doivent déboursier ces étudiant(e)s sont nettement supérieurs à ceux qui n'ont pas d'enfants à charge. Contrairement à un étudiant sans enfant, celui qui a des responsabilités familiales peut difficilement choisir de partager un logement avec d'autres personnes (et encore moins demeurer sur un campus étudiant), ce qui augmente nécessairement ses dépenses en termes de loyer, de téléphone, de chauffage, d'électricité entre autres.

---

<sup>13</sup> Julie Sheinck, *La conciliation travail-famille chez les travailleuses à horaire atypique au Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Récif 02, 2014, p. 29.

## Perspectives

- Mettre en œuvre les propositions de la Coalition sur la conciliation famille-travail-études et plus précisément :
  - La révision de la Loi sur les normes du travail pour répondre plus adéquatement aux besoins des bas salariés en matière de conciliation travail famille études
  - L'adoption d'une loi-cadre en matière de conciliation famille-travail-études
- Préserver les acquis structurants de la politique familiale :
  - Un réseau des services de garde éducatif public de qualité
  - La bonification du Régime québécois d'assurance parentale RQAP
  - Le soutien aux enfants par la distribution des allocations familiales
- Exempter du calcul des prêts et bourses les pensions alimentaires pour enfants, une majorité des personnes touchées étant des mères étudiantes.

### Au Saguenay-Lac-St-Jean

Il importe donc d'adapter nos modes de fonctionnement afin de réduire les tensions existantes entre l'emploi et la vie familiale chez cette partie de la population. Douze recommandations ont été émises par le comité provisoire régional réunissant une vingtaine de représentants du milieu communautaire, municipal, gouvernemental et des entreprises. Elles ont pour objectifs de mieux répondre aux réalités des travailleuses et des travailleurs devant composer avec des horaires atypiques, de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes, et du même coup, d'améliorer les conditions de vie de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les recommandations étaient destinées à la fois au gouvernement du Québec, aux municipalités, ainsi qu'au comité de suivi et d'évaluation de l'Entente spécifique en matière de condition féminine 2011-2015 afin d'orienter les réflexions entourant un prochain plan d'action régional en matière de conciliation travail-famille. Malheureusement, l'abolition de la Conférence régionale des élus ainsi que la disparition des unités régionales nous obligent à renoncer à la poursuite de ces actions (voir annexe II).

## 3.4. Orientation 4

Pour des approches en santé adaptées aux spécificités des femmes

---

### Quelques éléments de bilan

Un bilan de la première Stratégie d'action en santé et bien-être des femmes a été produit et diffusé en 2008. Des consultations ont eu lieu en vue d'une deuxième stratégie et un *Plan d'action en santé et bien-être des femmes 2010-2013* été déposé in extremis le 21 décembre 2010. Le document présentait de grandes lacunes, notamment :

- Pas d'approche globale et de véritable stratégie transversale, mais plutôt un inventaire des actions en lien avec la santé des femmes actuellement en cours dans divers secteurs du MSSS
- Aucune référence à l'accessibilité, à l'universalité et à la gratuité protégées par la Loi canadienne sur la santé
- Aucune reconnaissance de la discrimination systémique envers les femmes
- Une analyse différenciée selon les sexes assez timide
- Certaines mesures très pointues et spécifiques pour les femmes issues de l'immigration et des communautés culturelles, les femmes autochtones, les femmes vivant avec des limitations fonctionnelles, les femmes lesbiennes, les femmes en situation de pauvreté, mais pas de vision globale et encore moins d'analyse intersectionnelle de ces réalités.
- Peu d'éléments favorisant la participation des femmes à la planification et aux décisions collectives de santé les concernant.
- Peu ou pas de reconnaissance de la contribution et du caractère autonome des groupes de femmes œuvrant en santé.

Nous considérons que le MSSS est loin d'avoir atteint ses objectifs et qu'il existe actuellement un vide au plan d'une vision globale de la santé des femmes. Cette vision doit tenir compte des facteurs sociaux et politiques qui influencent la santé, ce qu'on appelle les déterminants de la santé.

Nous sommes très inquiètes de ce que nous percevons actuellement comme un dérapage vers la privatisation des soins de santé. Nous pensons que **si historiquement les femmes ont été les grandes gagnantes de la construction du réseau public de santé, elles seront les grandes perdantes de sa déconstruction.** Les tentatives actuelles de privatisation entraînent une détérioration des conditions salariales et de travail du personnel de la santé et des services sociaux et constituent d'office une atteinte aux conditions de travail des femmes qui représentent 80% de la main-d'œuvre de ce système. Les difficultés d'accès aux services et à un médecin de famille atteignent principalement les femmes, car celles-ci sont les principales utilisatrices du système en plus d'être souvent celles qui font le lien entre leur famille et les services sociaux et de santé. Finalement, le manque de services de soins à domicile de même que le recours de plus en plus fréquent aux soins à domicile par une proche aidante frappent principalement les femmes qui sont très majoritairement responsables des soins donnés à la maison aux proches malades ou en perte d'autonomie.

La privatisation et la tarification grandissantes menacent l'accessibilité et la gratuité du système de services sociaux et de santé. Il est reconnu par l'OMS que le manque d'accès aux soins de santé est un des facteurs de la détérioration de l'état de santé des populations, en particulier pour les femmes. En allant de l'avant avec la privatisation et la tarification, le gouvernement va à l'encontre de la politique gouvernementale et nuit à l'égalité pour les femmes.

La participation des communautés à la planification et aux décisions collectives de services sociaux et de santé est un facteur qui améliore leur santé. Il est donc nécessaire que les femmes puissent participer à la planification et aux décisions collectives de santé les concernant.

De plus, nous avons noté dans l'intervention gouvernementale peu d'actions particulières pour tenir compte de la réalité des régions, la tendance étant plutôt d'imposer des solutions mur à mur.

Il est aussi essentiel que ces approches soient adaptées à la réalité des différentes régions du Québec et que là aussi les femmes puissent participer à la planification et aux décisions collectives de santé les concernant.

## Perspectives

- Assurer pour toutes les citoyennes et tous les citoyens l'accès, sans discrimination, à des services publics universels de qualité.
- Faire les représentations nécessaires auprès du MSSS pour démontrer comment la privatisation accrue et la tarification des services sociaux et de santé sont une attaque au droit à l'égalité pour les femmes.
- Initier un comité de travail interministériel et intersectoriel sur l'accessibilité, l'universalité, la gratuité et la qualité des services de première ligne en santé des femmes. Ce comité de travail réunirait minimalement des représentantes et représentants des groupes de femmes, des groupes en santé des femmes, du MSSS, du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), du ministère de l'Éducation, de Loisirs et du Sport (MELS) et de la Direction de la santé publique (DSP).
- Élaborer et mettre en œuvre une politique gouvernementale en matière de santé des femmes avec des orientations claires qui intègrent une approche globale de la santé, une analyse différenciée selon les sexes (ADS) et un renforcement des espaces de participation citoyenne. Cette politique se concrétisera dans un plan d'action national et des plans d'action régionaux.
- Adapter les différents programmes et mesures à la réalité des diverses régions du Québec en tenant compte notamment des dimensions rurales et urbaines.
- Développer et mettre en œuvre un accord de collaboration entre le MSSS et les Tables régionales de groupes de femmes et leur Réseau en vue de la prise en compte de la réalité et des besoins des femmes en santé et bien-être des femmes dans chaque région du Québec

### Au Saguenay-Lac-St-Jean

Le CIUSSS, en collaboration avec un comité où Récif 02 siégerait, vient tout juste de publier *La Santé et le bien-être des femmes au Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Il aurait été tout à fait judicieux et souhaitable que les groupes de femmes puissent s'approprier cette étude et l'analyser sous l'angle féministe. Autrement, ce précieux outil risque fort bien de tomber dans l'oubli et nous n'aurons agi aucunement sur les déterminants de la santé.

### 3.5. Orientation 5

Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie

---

#### Quelques éléments de bilan

En ce qui a trait au bilan de cette orientation, nous laisserons les groupes ayant développé une expertise en ce domaine la tâche de présenter un bilan plus exhaustif de cette orientation. Cependant, nous pouvons globalement constater que :

#### Sur le plan des agressions à caractère sexuel et de l'exploitation sexuelle

Nous sommes toujours en attente d'un troisième Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle et que le bilan du Plan d'action 2008-2013 n'est toujours pas déposé. La principale critique que l'on peut adresser à ce plan, c'est qu'il offre une réponse surtout judiciaire aux victimes d'agressions sexuelles et les dirige vers les CAVACS, en laissant pour compte le Réseau des CALACS. Rappelons que ce Réseau existe depuis 35 ans, qu'il a été mis sur pied par et pour les femmes victimes d'agressions sexuelles et qu'il a développé une expertise unique en ce domaine.

Les conséquences d'un vécu d'exploitation sexuelle sont très semblables à celles d'un vécu d'agression sexuelle, car il s'agit là de deux formes très similaires de violence. Les conséquences de

l'exploitation sexuelle créent des besoins immenses chez les femmes alors que peu de ressources spécifiques existent pour elles. Il est donc important de développer ces ressources. Il nous apparaît également important de se doter d'une définition commune de l'exploitation sexuelle qui sache prendre en compte tous ses aspects, dont la prostitution et la pornographie, et de se doter d'orientations et de mesures claires pour y mettre un terme.

**Au plan de la violence conjugale** Le Plan d'action gouvernementale 2012-2017 en matière de violence conjugale a été déposé. On constate dans son actuelle mise en œuvre un certain manque de coordination entre les divers intervenants gouvernementaux ainsi qu'une difficulté à vérifier la réalisation des engagements pris par les différents ministères.

On note une tendance grandissante et inquiétante à assimiler les violences qui s'exercent envers les femmes à des situations de violences vécues par les hommes. Il s'agit ici d'une négation de la discrimination systémique vécue par les femmes, d'un refus de reconnaître que la violence conjugale vise très majoritairement les femmes et d'une banalisation de la violence faite aux femmes. Il doit être clairement établi que l'action gouvernementale vise à contrer la violence qui s'exerce envers les femmes et qu'elle ne favorise pas une telle symétrisation.

Pour le respect de l'intégrité des femmes et leur sécurité dans tous les milieux de vie.

Note : le document de consultation indique que la Commission des relations avec les citoyens aborde les conséquences des agressions sexuelles sur les personnes plus vulnérables, comme les enfants, les personnes âgées, autochtones, immigrantes, avec incapacité, gaies, bisexuelles, transsexuelles ou transgenres. Être femme et violentée ne semble plus une priorité pour le gouvernement même s'il s'agit de la majorité des cas. P. 6 P. 9 du document de consultation

On laisse sous-entendre que 20,7 % des victimes de crimes contre la personne dans un contexte conjugal concernent des hommes, alors que dans ce %, la victime vit peut-être dans une relation avec un autre homme.

## Perspectives

- Réaliser une vaste campagne de sensibilisation pour dénoncer toutes les formes de violence faites aux femmes afin d'agir de façon préventive sur l'ensemble de la population
- S'assurer du financement adéquat des politiques à venir en matière de violence conjugale, sur les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle
- Réactiver le travail interministériel et du comité consultatif qui en découle puisqu'il semble actuellement inactif

### 3.6. Orientation 6

#### Vers une plus grande participation des femmes aux instances

---

#### Éléments de bilan

**La démocratie représentative** Les femmes du Québec ont vécu, au cours des dernières années, une érosion de leur représentation et de leur pouvoir aux différentes instances. Leur parole est peu entendue par les pouvoirs en place et leurs revendications frappent souvent un mur : le mur de l'égalité présumée atteinte, de la négation de la discrimination systémique et de l'austérité. Leur représentation à l'Assemblée nationale est en baisse, lors des dernières élections provinciales de 2014, aucun des partis n'a atteint la parité de candidatures *entre les femmes et les hommes* à l'exception de Québec solidaire. Les femmes ne sont que 34 à l'Assemblée nationale ce qui constitue à peine 27% de l'ensemble des élus, un recul de 5% par rapport aux dernières élections.

#### Au Saguenay-Lac-St-Jean

La porte d'entrée de la MRC étant généralement une élection à la mairie, il est logique que le faible taux d'élues à ce poste se reflète dans la faible présence féminine aux conseils des MRC. Rappelons que la région se classe parmi les derniers rangs au Québec en ce qui concerne le nombre de femmes siégeant au sein des conseils municipaux. De plus, en 2015, une seule femme représente la région à la Chambre des communes et il n'y a aucune femme le faisant à l'Assemblée nationale. En outre, le nombre d'élues municipales augmente très peu et une seule occupe la fonction de préfète. Aux élections municipales de 2013, le nombre de candidates à la mairie et au conseil municipal se chiffrait à 138 candidates dans la région (11 à la mairie, 127 au conseil municipal). Malgré l'augmentation de 8,66 % du nombre de candidates, la région se situe au dernier rang de la province. Au niveau de la mairie, les femmes représentent 12,2 % des élus et au niveau des postes de conseillers municipaux, les femmes représentent 28,5 %. Les comparaisons régionales révèlent que la région se situe à l'avant-dernier rang. On note une régression du taux de présence des femmes à la mairie depuis 2007; la participation féminine y a diminué de 18,8 % en 2007 à 12,2 % en 2014. Par ailleurs, le nombre de jeunes femmes élues conseillères municipales a progressé depuis 2007. Alors qu'en 2007 les jeunes femmes formaient 20,0 de la masse des jeunes élus, elles constituaient 25,9 % en 2014. Plusieurs de ces jeunes femmes ont d'ailleurs participé au programme de mentorat municipal de Récif 02. Les femmes sont donc moins présentes dans les instances où se prennent les décisions. A cela s'ajoute la disparition des Conférences régionales des élus et des différentes instances de gouvernance locale qui ont pour effet de voir abolir des postes réservés à la société civile que les femmes occupaient de façon majoritaire.

En effet, la Conférence régionale des élus avait enfin atteint la parité pour la première fois en 2014-2015, et c'était grâce aux représentantes de la société civile. L'inclusion de la société civile dans une instance permet généralement une participation plus importante des femmes, alors que les élus siégeant sont plutôt des hommes. Voilà pourquoi une trentaine de femmes d'influence ont participé à la rédaction d'un manifeste (annexe I) qui fait le constat que les restructurations récentes aux instances de gouvernance locale et régionale auront pour effet collatéral de voir diminuer de façon considérable la participation des femmes aux processus de prises de décisions. Les élues de la région estiment qu'une véritable démocratie ne peut s'exercer que si les femmes et les hommes sont représentés de façon égalitaire en politique. Nous soutenons le principe appelé zone paritaire 60/40. Cela implique que toutes les institutions démocratiques doivent être formées d'un minimum de 40 % et d'un maximum de 60 % de membres de l'un des deux sexes. Dans le cas contraire, nous estimons que ces lieux de pouvoir sont privés de forces vives, créatrices et compétentes que sont les femmes. En prenant exemple sur la Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État concernant la représentation paritaire au sein de tous les conseils d'administration des sociétés d'État qui a fait ses preuves et sur l'annonce de l'obligation du respect de la parité dans les nouveaux conseils d'administration des CISSS et des CIUSSS, elles perçoivent que si le gouvernement le souhaite réellement, cela est possible d'agir dès maintenant. Étant donné que tout est à bâtir en ce moment, il faut lever un drapeau pour que l'on prenne compte dès maintenant de l'importance de l'équité de représentation. C'est le temps de réfléchir aux balises à mettre en place. C'est un enjeu démocratique! Les élues demandent notamment au gouvernement du Québec de rendre obligatoire, en vue des prochaines élections municipales qui auront lieu en 2017, l'élection au suffrage universel de tous les préfets et préfètes des MRC. Dans la région, actuellement, il n'y a qu'un seul préfet élu au suffrage universel, soit celui de la MRC Maria-Chapdelaine. Les autres sont nommés parmi les représentants (maires ou mairesses) au sein d'un conseil de MRC. Étant donné que nous n'avons que 6 mairesses dans la région, cela restreint les chances d'accéder à ce poste. Dans la région, deux seules femmes ont occupé le poste : madame Nicole Schmitt (1997 à 1999) et madame Ghislaine Hudon (2015). De toute façon, avec la Loi 28, le rôle des préfets sera accru en importance. Cela devient un enjeu démocratique, autant pour les hommes que pour les femmes.

Le nombre d'élues municipales augmente au compte-gouttes. Les conseils de MRC sont composés exclusivement de maires et de mairesses et la proportion de mairesses au Québec est de 17.3%; celle de conseillères est de 32%. Sur 87 préfets de MRC au Québec seulement 13 sont des femmes et que sur les 14 villes et agglomérations ayant des compétences de MRC, une seule est dirigée par une femme.

La démocratie représentative est en crise. Depuis quelques années déjà, la population vit une crise de confiance envers la démocratie représentative. Le taux de participation aux élections municipales, provinciales et fédérales ne cesse de diminuer. La représentativité et la légitimité des personnes élues sont de plus en plus contestées. C'est particulièrement vrai dans le monde municipal où 60% des élus le sont par acclamation. On leur reproche souvent de délaissier les intérêts de l'électorat pour défendre ceux d'une élite économique. De plus, leur crédibilité de même que leur honnêteté sont régulièrement mises en doute à la suite de scandales et d'allégations de corruption.

**La démocratie participative** Au Québec, il existe peu ou pas de mécanismes de participation citoyenne donnant un réel pouvoir. Les changements dans la gouvernance régionale, notamment l'abolition des conférences régionales des élus et des agences et établissements de santé et services sociaux, ont eu pour effet de réduire encore plus l'influence des femmes sur les décisions qui les concernent. Les conseils des commissions scolaires, où l'on trouve environ 50 % d'élues, sont régulièrement menacés de fusion sinon de disparition. De plus, la projet de loi 20 vise l'abolition des élections scolaires et les conseils d'établissement seront nommés.

Les femmes sont appelées à participer à des processus de consultation, souvent illusoire. Ces processus permettent souvent au gouvernement de consulter qui il veut pour entendre ce qu'il veut, d'exclure des processus les personnes ayant peu de poids économique et politique, de biaiser les résultats en faveur d'orientations préétablies, de dépenser des sommes importantes et de tableter les rapports issus de ces consultations, si cela lui convient. La bonne volonté de tous et toutes d'augmenter la présence des femmes dans les lieux décisionnels a échoué. Le Conseil du statut de la femme est en accord avec cette affirmation.

Nous sommes d'avis que des réformes importantes s'imposent afin d'accroître la participation des femmes à la vie démocratique et que cette participation, en apportant du sang neuf donnerait une nouvelle vigueur, dont elle a bien besoin, à la démocratie représentative.

Le système électoral actuel ne répond pas aux attentes démocratiques de la société québécoise. Il est urgent de le changer. Nous ne pouvons plus accepter des gouvernements élus sans majorité, peu représentatifs de la société dont ils sont issus et non respectueux des programmes sur lesquels ils se sont fait élire. La sous-représentation des femmes dans les lieux de pouvoir est injuste et prive le Québec de forces vives créatrices et compétentes. Il est impératif d'atteindre la parité de représentation pour les femmes.

Les structures de représentation et les mécanismes d'élection à l'échelle municipale, locale ou régionale ne favorisent pas une juste représentation. Il est essentiel d'assurer une représentation de la diversité de la population (âge, origine, orientation sexuelle, capacité, revenu ou autre source de marginalisation) dans les différentes instances et lors de la réalisation de projets la concernant.

La démocratie doit aussi être participative. Le principe de démocratie passe par la participation citoyenne. Une démocratie participative doit accroître l'engagement et la participation des citoyennes et citoyens dans les débats publics et la prise de décisions politiques qui s'ensuit. Elle exige la mise sur pied de mécanismes favorisant la consultation, l'écoute, l'éducation populaire et la mobilisation autour de projets porteurs, qu'ils soient de nature économique, sociale ou écologique. La participation citoyenne suppose de repenser la relation entre l'État et la société civile sur une base plus collaborative, où le bien commun s'élabore dans un processus de co-construction.

La démocratie exige de faire confiance à la personne humaine et à sa capacité de faire des choix éclairés. Elle favorise l'éducation populaire et la création d'espaces de délibération, comme moyens privilégiés de mobilisation face à la complexité de certains dossiers. Beaucoup de groupes de femmes et d'organismes communautaires ont expérimenté de nouvelles façons de faire pour mettre davantage à contribution, dans leurs organisations, les personnes directement touchées. Il serait fort intéressant de s'inspirer de leurs pratiques.

## Perspectives

Renouveler la démocratie représentative québécoise en mettant en place les mécanismes suivants :

- Un mode de scrutin proportionnel mixte qui favorisera l'émergence d'un pluralisme politique et l'équité de représentation pour les femmes. La Réforme de la Loi électorale, qui sera adoptée devra inclure un ensemble de mesures incitatives favorisant l'accès égalitaire des femmes au pouvoir politique de même qu'instaurer des mesures coercitives obligeant notamment les partis politiques à atteindre la parité entre les femmes et les hommes sur le plan des candidatures et à se doter d'une liste nationale comportant un nombre égal de femmes et d'hommes inscrits en alternance en commençant par une femme.
- Une réforme du mode de scrutin municipal et une stratégie afin d'atteindre la parité dans les conseils municipaux d'ici 10 ans.
- La représentation paritaire au sein des conseils d'administration des sociétés d'État et des diverses instances de développement local et régional.
- L'élaboration, le maintien et le financement récurrent de programmes en appui aux femmes qui veulent se porter candidates et aux femmes élues notamment le programme *À égalité pour décider*, et ce, dans toutes les régions du Québec.
- Le maintien de la Table des partenaires Femme et politique municipale
- L'obligation de mener une analyse différenciée selon les sexes avant l'adoption de toute loi, de toute politique ou de tout programme, tant pour l'Assemblée nationale que pour les instances de développement local et régional et les conseils municipaux.

### Au Saguenay-Lac-St-Jean

En 2013, le programme de mentorat en politique municipale a touché 60 femmes provenant de toutes les MRC ou Ville Saguenay. Parmi celles-ci, vingt d'entre elles ont été jumelées à une mentore. On dénombre que les 10 des 12 candidates à Ville Saguenay ont été touchées par les activités du programme de mentorat, soit en 2009 ou en 2013. On compte 18 jeunes femmes (18-35 ans) candidates. 10 de ces 18 candidates ont été touchées par les activités du programme de mentorat, soit en 2009 ou en 2013.

### P. 19 du cahier de consultation

- On omet de parler de la Loi 46 lorsque l'on décrit le Québec au 3<sup>e</sup> rang des provinces canadiennes et que la représentation globale des femmes dans les conseils d'administration des sociétés d'État est passée de 27,5 % à 52,4 %, soit une augmentation de 90,5 %. Comme si tout cela serait arrivé par la magie, c'est la Loi 46 qui a rendu cette parité possible.

Instaurer une réelle démocratie participative en mettant en place les mécanismes suivants :

- La valorisation et un financement adéquat des groupes de femmes, des groupes de défense collective des droits et des organismes communautaires autonomes qui favorisent la participation citoyenne par l'information, l'éducation populaire, la consultation, la concertation et la mobilisation.

- La mise en place de mécanismes de concertation et de consultation permettant aux personnes élues de travailler en étroite collaboration avec la population comme les comités Femmes et ville, les conseils de quartier, les commissions populaires, les forums ouverts et les référendums.
- L'instauration de processus de budget participatif à l'échelle municipale, régionale ou nationale tenant compte des répercussions sur les femmes afin d'en éviter les retombées négatives.
- Le maintien de l'objectif de parité dans les conseils d'administration des sociétés d'État et la création de mécanismes formels de représentation paritaire des femmes et des différents groupes sociaux au sein des instances locales et régionales afin que toutes et tous soient partie prenante des décisions qui les concernent.
- La création de mécanismes de reddition de comptes permettant à la population de suivre l'évolution des dossiers et de réorienter les décisions au besoin.

### 3.7. Orientation 7

Pour l'égalité des femmes dans toutes les régions du Québec en tenant compte de leurs spécificités.

---

Nous avons déjà abordé cette question aux pages 7, 8 et 9 du présent mémoire. Nous insistons à nouveau pour recommander que :

- La nouvelle politique inclut une septième orientation (à l'instar du Plan d'action 2011-2015) Pour l'égalité des femmes dans toutes les régions du Québec en tenant compte de leurs spécificités. On aura compris que cette section intéresse particulièrement les Tables régionales et leur Réseau. Nous apportons ici notre contribution en vous indiquant quels sont, selon nous, les principes qui devraient guider l'action gouvernementale en matière de régionalisation de son action. De plus, nous vous proposons une vision féministe du développement des régions.

#### **Les principes pouvant guider l'action gouvernementale dans la régionalisation de la politique**

**Être à l'écoute des régions** Pour que l'action gouvernementale, soit pertinente, il est essentiel qu'elle soit basée sur une connaissance fine des régions. Cette connaissance, ce sont les femmes et les hommes qui vivent dans la région qui la possèdent. Il est donc nécessaire d'être à l'écoute de ces personnes. Suite à nos demandes, le Secrétariat à la condition féminine a accepté d'entendre les femmes des régions. Nous croyons qu'il se donne ainsi une richesse de connaissances et d'analyses qui lui permettront de raffiner son action en ce qui a trait à la régionalisation de l'action gouvernementale. Un regroupement comme le nôtre vous transmettra les points de vue communs développés par l'ensemble des régions, mais ne pourra pas intervenir de façon aussi pertinente que les porte-parole d'une région donnée. Ce sont les régions qui peuvent et qui doivent parler pour elles-mêmes.

**Des balises nationales claires, mais souples** Depuis les premiers efforts de concertation des Tables régionales de groupes de femmes au tournant des années 2000, jusqu'à aujourd'hui, notre regroupement a toujours travaillé dans cet esprit. Nous savons que pour régionaliser une action, une pratique, une mesure, un programme, il faut une directive claire en provenance d'une direction nationale. C'est ce que nous appelons une balise nationale claire. En même temps, il est nécessaire que cette directive puisse être adaptée à la réalité et aux besoins spécifiques de chacune des régions. C'est ce que nous appelons des balises souples. Notons que, plus les balises nationales seront issues de réelles consultations avec les régions, mieux elles seront reçues. À titre d'illustration, une de nos recommandations propose une politique gouvernementale en santé des femmes (une balise nationale claire) accompagnée d'un plan d'action national (une autre balise nationale claire) et de plans d'actions régionaux (où pourrait se vivre la souplesse dont nous parlions plus haut).

**Des mécanismes pour assurer l'équité interrégionale** L'action gouvernementale doit permettre à chaque région de développer son plein potentiel et doit s'assurer que chaque région ait accès aux ressources nécessaires pour le faire. Ainsi, le fait qu'un certain nombre de régions n'aient pas reçu de financement dans le cadre du programme À égalité pour décider contrevient à ce principe.

**La consolidation des structures et organismes œuvrant pour l'égalité en région** Les Tables régionales et leur Réseau a très mal réagi à la restructuration du Conseil du statut de la femme qui, pratiquement, n'interviendra plus en région. Le Réseau des Tables s'interroge également sur la disparition de ce qu'il était convenu d'appeler les unités régionales du Secrétariat à la condition féminine. Elles ont également très mal reçu les modifications apportées au Programme de soutien aux initiatives de partenariat, car ces dernières ne reconnaissent la pertinence de financer les organismes qui ont développé une expertise en matière d'égalité pour les femmes dans les régions. Ces choix vont à l'encontre de l'objectif de régionaliser l'action gouvernementale en matière d'égalité pour les femmes, lequel objectif ne peut être atteint sans consolider les organismes qui peuvent la soutenir régionalement. Ces organismes actuellement sont, au plan gouvernemental, le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine tous les deux maintenant amputés de leurs antennes régionales. Sur le plan des groupes autonomes de femmes, les Tables régionales de groupes de femmes et leurs membres demeurent les seuls organismes en région détenant l'expertise nécessaire pour soutenir, avec l'aide de leurs nombreux partenaires, cette régionalisation de la politique.

**Des actions concertées, des effets combinés** Le dernier plan d'action a permis de développer en région une synergie en lien avec l'égalité pour les femmes. Ainsi, l'**effet combiné** du **développement de partenariat en région** par les tables régionales et de l'action du SCF afin **d'inciter** les instances régionales et plus spécifiquement les CRÉ à s'impliquer dans des **ententes spécifiques** en égalité **soutenue financièrement**, a contribué à accroître la responsabilité des partenaires locaux et régionaux en matière d'égalité. Cette action concertée a eu comme effet combiné la signature de 21 ententes en matière d'égalité alors qu'il n'y en avait que deux en vigueur avant la mise en place de toutes ces

mesures. Aujourd'hui, ces mécanismes et les avancées qu'ils ont permises sont disparus. Il reste cependant que, pour faire avancer l'égalité pour toutes les femmes dans toutes les régions, la nécessité d'actions concertées. Les propositions déposées récemment à la ministre de la Condition féminine et au Secrétariat à la condition féminine par les Tables régionales et leur Réseau répondent à ce principe. Nous sommes toujours en attente d'une réponse démontrant l'intérêt de la ministre et du SCF à travailler en concertation avec le mouvement organisé des femmes des régions.

### **Une vision féministe du développement des régions**

Les Tables régionales de groupes de femmes et leur Réseau ont développé cinq principes qui constituent leur vision féministe du développement des régions. C'est avec plaisir que nous partageons avec vous, en souhaitant que des éléments de cette vision soient repris dans l'actualisation de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* et dans son prochain plan d'action.

Le développement doit être **égalitaire** donc doit assurer un accès égal pour les femmes et pour les hommes aux services, aux ressources et aux sphères de décision. Ceci implique l'adoption de politiques d'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que les mécanismes afférents dans les diverses instances de développement territorial et l'inclusion dans les plans d'action de ces instances d'objectifs précis visant l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Le développement doit être **équitable** donc inclure les gens qui vivent des difficultés d'intégration sociale basées sur leur sexe, leur origine ethnique, leur milieu social, leur âge, leur statut familial, leur orientation sexuelle ou leurs limitations fonctionnelles. Ceci implique l'inclusion dans les plans d'action des diverses instances territoriales d'objectifs liés à l'équité pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion et des mesures facilitant l'accès à la formation qualifiante, au transport collectif, à des services de garde et à du logement abordable.

Le développement doit être **solidaire** donc laisser place, en plus de l'économie privée et publique, à d'autres formes d'économie : sociale, coopérative et domestique. Ceci implique la reconnaissance et le financement des entreprises d'économie sociale et des coopératives de même qu'un appui financier aux personnes qui apportent un soutien à leur famille.

Le développement doit être **démocratique** donc reposer autant sur la démocratie représentative que sur la démocratie participative. Ainsi, des personnes élues au suffrage universel seront à l'écoute des citoyennes et citoyens grâce à des mécanismes de concertation et de consultation où peuvent s'exprimer toutes les catégories de personnes composant la collectivité. Ceci implique de favoriser l'élection d'un plus grand nombre de femmes et de personnes en provenance de divers secteurs de la société et de mettre en place des mécanismes de concertation et de consultation permettant aux personnes élues de travailler en étroite collaboration avec les citoyennes et les citoyens.

Le développement doit être **éthique** donc faire preuve de transparence dans la gestion, de respect des règles de bonne gouvernance et du concept de développement durable. Ceci implique l'adoption et l'application de règles d'éthique et de saine gestion tenant compte de l'intérêt de la communauté, du respect des personnes habitant le territoire et d'un souci de préserver l'environnement.

### 3.8. Orientation 8

#### Pour la reconnaissance et le financement adéquat des groupes de femmes au Québec

---

Nous avons déjà abordé cette question aux pages 11 et 12 du présent mémoire. Nous vous présentons ici quelques compléments d'information. Il existe 27 groupes de défense collective des droits des femmes au Québec. En moyenne, le financement à la mission de ces groupes est de 55 768 \$ par année. Pour ce qui est des Tables régionales et leur Réseau, il est de 57 855\$. Ces groupes travaillent à promouvoir et défendre les intérêts et les droits des femmes au Québec. Ils luttent contre la pauvreté des femmes et contre toutes formes de discrimination, de violence, d'exclusion et de marginalisation de celles-ci dans la société. L'atteinte de l'égalité pour toutes les femmes tant au plan économique et social que politique et juridique demeure leur enjeu principal.

Les organismes de défense collective des droits sont parmi les groupes communautaires les moins bien financés. Ce sous-financement nuit à leurs actions à un moment où les écarts se creusent entre les riches et les pauvres et où les gouvernements coupent dans les programmes qui visent justement à redistribuer la richesse. Afin de réaliser pleinement leur mission, les organismes de défense collective des droits demandent au gouvernement du Québec de rehausser leur financement de 40M\$. Cette augmentation représente un financement annuel de 117 858 \$ pour les organismes locaux, 159 108 \$ pour les organismes régionaux et 279 912 \$ pour les organismes nationaux. Elle inclut également le financement d'une trentaine de groupes en attente de financement. Ces organismes réclament également l'indexation annuelle des subventions selon le coût de la vie ainsi que des sommes supplémentaires pour permettre aux organismes de couvrir les frais liés à la pleine participation des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

P. 20 du cahier de consultation  
Capacité à agir sur des problématiques existantes chez les femmes et les hommes, amis dont les causes et les conséquences sont parfois différentes selon le sexe. Pourquoi amener cela sinon pour préparer vers un secrétariat de l'égalité entre les hommes et les femmes.

P. 21 Aucune mention des groupes de femmes comme acteurs de changement en faveur de l'égalité.

Nous croyons qu'il est du devoir de la ministre responsable de la condition féminine et du Secrétariat à la condition féminine de reconnaître formellement l'apport de ces groupes à l'atteinte de l'égalité pour les femmes au Québec notamment en les associant d'emblée à l'action gouvernementale en matière

d'égalité pour les femmes. Il nous semble également du devoir de la ministre d'interpeler le gouvernement québécois et le SACAIS afin que les groupes de défense collective des droits des femmes puissent recevoir un financement adéquat qui leur permette de remplir leur mission. C'est pourquoi nous recommandons que :

- La prochaine politique et son plan d'action inclut une huitième orientation *Pour la reconnaissance et le financement adéquat des groupes de femmes au Québec*. Une telle orientation permettrait de reconnaître explicitement la contribution passée et future du mouvement des femmes organisé au Québec dans l'atteinte de l'égalité pour toutes les femmes.
- Le plan d'action met en place des mécanismes efficaces pour que les groupes de femmes notamment ceux en défense collective des droits, possèdent les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre de leur mission et ce, tout en respectant leur autonomie d'action.

## 4. CONCLUSION

Nous tenons à réitérer que les mesures contenues dans le prochain plan d'action devront s'inscrire dans une vision globale du développement de la société québécoise. Si d'une part le gouvernement québécois élabore une politique et un plan d'action en matière d'égalité pour les femmes et que d'autre part il met de l'avant des politiques qui nuisent à l'atteinte de cette égalité, il annihile ses efforts.

Finalement, nous insistons sur le financement du plan d'action : si le plan d'action n'a pas les moyens financiers de ses ambitions, il restera lettre morte. Les deux premiers plans d'action ont pu permettre d'obtenir certains gains parce qu'ils étaient accompagnés d'un budget minimal en appui aux actions. Un financement largement bonifié du plan d'action et un soutien financier accru aux groupes de femmes notamment les groupes en défense des droits, les groupes œuvrant en employabilité et ceux travaillant pour une présence accrue des femmes en politique, sont essentiels pour la mise en œuvre d'un troisième plan d'action en matière d'égalité pour les femmes.

## 5. Annexes

- Annexe 1** Manifeste pour une gouvernance équitable locale et régionale
- Annexe 2** Recommandations *La conciliation travail-famille chez les travailleuses à horaire atypique*
- Annexe 3** Faits saillants *La santé et le bien-être des femmes au Saguenay–Lac-St-Jean*
- Annexe 4** Liste des membres
- Annexe 5** Sommet économique régional 2015 - Photo

## Manifeste pour une gouvernance équitable locale et régionale

### INTRODUCTION

Nous, femmes d'influence de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous mobilisons pour favoriser la participation des femmes à la vie démocratique québécoise et régionale. Nous sommes préoccupées par le déficit démocratique croissant au Québec et nous nous inquiétons de la disparition des femmes dans les instances où se prennent les décisions qui concernent nos communautés. Considérant que cette année 2015 marque le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'obtention du droit de vote des Québécoises, il nous faut veiller à conserver ces droits durement acquis. C'est une question de démocratie et d'engagement citoyen au développement de notre société.

### NOUS CONSTATONS QUE...

Alors que la représentation et le pouvoir des femmes connaissent une lente progression, nous, femmes du Saguenay-Lac-Saint-Jean, avons connu, au cours de la dernière année, une nette diminution de notre représentation et de notre pouvoir au sein des différents lieux décisionnels. D'ailleurs, notre représentation à la Chambre des communes et à l'Assemblée nationale est inexistante (2015) et le nombre d'élues municipales augmente au compte-gouttes tandis qu'il n'y a aucune femme agissant à titre de préfète. À cet égard, la région se classe parmi les derniers rangs en ce qui concerne la représentation des femmes dans ces instances. Les changements intervenus dans les structures locales et régionales ont pour effet de réduire l'influence des femmes sur les décisions qui les concernent.

Le seuil minimal de 30 % de femmes dans une instance n'est toujours pas atteint dans plusieurs lieux décisionnels dans la région. Or, l'ONU estime qu'il faut un minimum de 30 % de femmes dans les institutions politiques et publiques avant que celles-ci commencent à pouvoir efficacement influencer les décisions qui y sont prises et impulser des changements aux institutions elles-mêmes.

Alors que les occasions de rencontres et de réseautage sont déjà très rares pour les femmes d'influence de la région, les changements intervenus récemment dans les structures régionales ont pour effet la disparition des instances de concertation. Cela réduit d'autant plus les opportunités d'échange et de réseautage entre les femmes et nuit à notre participation aux différents processus de prises de décisions.

### NOUS CROYONS QUE...

Une véritable démocratie ne peut s'exercer qu'avec la contribution égalitaire des femmes et des hommes dans toutes les sphères de la vie politique, sociale, économique et culturelle. Pour qu'il y ait « contribution égalitaire », nous soutenons le principe de « zone paritaire 60/40 » selon lequel toutes les institutions démocratiques doivent être formées d'un minimum 40 % et d'un maximum 60 % de membres de l'un des deux sexes. C'est à ce principe que nous ferons référence lorsque nous parlerons de parité.

La sous-représentation des femmes dans les divers lieux de pouvoir prive la société québécoise de forces vives, créatrices et compétentes. Il est impératif et urgent d'atteindre une zone paritaire dans la composition de ces instances. En outre, il est essentiel d'assurer une représentation diversifiée de la population dans les différents lieux décisionnels et lors de la réalisation de projets la concernant.

Les occasions de réseautage pour les femmes d'influence sont importantes et nécessaires. Elles doivent être favorisées dans la perspective d'une saine participation aux processus décisionnels.

### NOUS RECOMMANDONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE...

- Rendre obligatoire l'élection au suffrage universel de tous les préfets et préfètes des MRC, et ce, dès le prochain scrutin de 2017.
- Prévoir, dans sa législation, l'instauration de mécanismes d'inclusion de la société civile au sein des instances actuelles ou à venir.
- Assurer le contrôle, le suivi et la mise en application de l'article 43 de la Loi sur la Gouvernance des Sociétés d'État concernant la représentation paritaire au sein de tous les conseils d'administration des sociétés d'État.
- Élaborer, maintenir et assurer le financement adéquat de programmes en appui aux femmes qui veulent se porter candidates et aux femmes élues.
- Respecter ses engagements (pris en 2006) afin de mener une analyse différenciée selon les sexes avant l'adoption de toute loi, politique, service ou programme, tant pour l'Assemblée nationale que pour les instances de développement local et régional, ainsi que les conseils municipaux.

### CONCLUSION

Nous, citoyennes de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, travaillons depuis des décennies à l'établissement de notre société. Nous dénonçons l'abolition des instances qui nous permettaient de contribuer au développement de nos communautés. Nous refusons d'être évincées des processus de prises de décision. Nous sommes des femmes engagées, innovantes et déterminées à contribuer au développement d'une société plus juste, égalitaire et inclusive.

En ce sens,

- nous invitons la population à démontrer son appui en signant ce manifeste;
- nous demandons à tous les élus et élues de la région d'appuyer notre démarche par l'adoption d'une résolution;
- nous demandons aux membres de l'Assemblée nationale de légiférer rapidement, afin de corriger le déséquilibre paritaire au niveau de toutes les instances décisionnelles du Québec.

[www.recif02.com](http://www.recif02.com)

## **Annexe II. Recommandations *La conciliation travail-famille chez les travailleuses à horaire atypique***

### **Recommandations finales**

#### **Le comité recommande au gouvernement du Québec**

1. D'adopter une loi-cadre en matière de conciliation travail-famille. Celle-ci doit engager, à partir d'une démarche consensuelle, toutes les parties (employeurs, syndicats et employés) dans un processus qui permettra de faciliter la conciliation travail-famille des travailleuses et des travailleurs, de façon adaptée à la réalité de chaque milieu de travail.

#### ***Par le biais du ministère de la Famille***

2. Favoriser et soutenir l'émergence d'initiatives structurantes en conciliation travail-famille pour les travailleuses et les travailleurs à horaire atypique.
3. Sensibiliser le Ministère pour qu'il fasse la promotion et rende la norme BNQ en conciliation travail-famille plus accessible aux petites entreprises et qu'il développe un service d'accompagnement dans le processus d'accréditation.
4. Organiser une campagne de sensibilisation destinée aux entreprises sur les réalités des travailleuses et des travailleurs à horaire atypique, aux avantages des mesures facilitant la conciliation travail-famille, et faire connaître les services de garde et les initiatives ayant fait leurs preuves.
5. Ajouter un volet spécifique, dans les prix d'excellence au Québec destinés aux initiatives en conciliation travail-famille, pour les employeurs tenant compte des réalités de leurs travailleuses et travailleurs à horaire atypique.
6. Avant la mise en place de nouveaux tarifs pour les services de garde, recommander qu'un comité national soit mis sur pied afin d'étudier et d'analyser l'accessibilité des places dans les services de garde à contribution réduite pour les travailleuses et les travailleurs vivant sous le seuil du faible revenu.
7. Solliciter et soutenir les municipalités afin de mettre sur pied des initiatives facilitantes en matière de conciliation travail-famille dans le cadre de leur politique familiale.
8. Entreprendre de sensibiliser les élus municipaux au sujet de la conciliation travail-famille.

#### ***Par le biais du ministère de la Santé et des Services sociaux***

9. En lien avec différentes études existantes sur le sujet, s'engager à effectuer des sensibilisations auprès des employeurs et des différents ministères concernés à propos des effets du stress lié à la conciliation travail-famille sur la santé des travailleuses et des travailleurs.

10. S'engager à améliorer la capacité de conciliation travail-famille pour les travailleuses et les travailleurs du secteur de la santé en s'inspirant d'initiatives ayant fait leurs preuves dans leur réseau.

### **Le comité recommande la formation d'un comité régional**

Par exemple, une table de concertation réunissant des partenaires issus de différents milieux (communautaire, employeurs, travailleuses et travailleurs, syndicats, ministères), et y associer un soutien financier. Ce comité serait chargé :

#### **D'informer :**

- a. Faire connaître l'étude portant sur les réalités des travailleuses et travailleurs ayant un horaire atypique en matière de conciliation travail-famille aux élus municipaux et aux entreprises afin qu'ils réfléchissent à des façons d'améliorer leur offre de services à l'endroit des personnes vivant ces réalités dans leur localité.
- b. Sensibiliser les entreprises de la région aux avantages de la conciliation travail-famille afin qu'elles améliorent la conciliation travail-famille des travailleuses et des travailleurs devant composer avec des horaires atypiques.
- c. Diffuser l'information concernant les services existants ainsi que les outils relatifs à la conciliation travail-famille pour les travailleuses et travailleurs à horaire atypique.

#### **De valoriser :**

- d. Valoriser les initiatives facilitant la conciliation travail-famille dans les différentes municipalités et les employeurs de la région.
- e. Offrir une attestation régionale « Conciliation travail-famille ».
- f. Remettre un prix d'excellence régional en conciliation travail-famille aux entreprises ayant de bonnes pratiques pour leurs travailleuses et travailleurs à horaire atypique.

### **Le comité recommande aux municipalités**

11. De mettre en place des solutions visant à faciliter la conciliation travail-famille pour les travailleuses et les travailleurs à horaire atypique. Par exemple :

Un réseau de soutien intergénérationnel faisant appel à une banque où des personnes de tous âges, mais spécifiquement des personnes âgées disponibles pour offrir des services de proximité dits « d'aide de conciliation », par exemple : gardiennage de quartier, gardienne à la maison, aide à l'entretien ménager, préparation de lunch, commissionnaire, transport vers l'école ou le service de garde, aide aux devoirs, etc. Le réseau de soutien pourrait aussi être géré par les centres d'action bénévole qui pourraient se charger de la vérification des antécédents judiciaires.

Le comité précise que cet exemple pourrait aussi être entrepris au niveau régional.

Les recommandations émises ici ont fait l'objet d'un consensus au sein des membres du comité provisoire. Ces recommandations ont pour objectifs de mieux répondre aux réalités des travailleuses et des travailleurs devant composer avec des horaires atypiques, de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes, et du même coup, d'améliorer les conditions de vie de la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ces recommandations sont destinées à la fois au gouvernement du Québec, aux municipalités, ainsi qu'au comité de suivi et d'évaluation de l'Entente spécifique en matière de condition féminine afin d'orienter les réflexions entourant un prochain plan d'action régional en matière de conciliation travail-famille.

## **Pistes de réflexion**

Voici les propositions pour lesquelles nous n'avons pas obtenu un consensus de la part du comité provisoire. Elles constituent donc des pistes de réflexion.

- **L'implantation d'un « service de garde municipal » dans lequel des personnes engagées par la municipalité pourraient dépanner les parents de façon occasionnelle.**

Si le service devait être offert, le comité accorde de l'importance au fait que ces personnes sont engagées par la municipalité afin d'assurer de bonnes conditions de travail et un revenu décent. Le comité tient à rappeler que, s'il y a plus de six enfants au service de garde municipal, il faudra détenir un permis de garderie et répondre à toutes les exigences légales et règlementaires du ministère de la Famille. De plus, ces places ne seront pas nécessairement subventionnées. Par contre, les parents pourraient être admissibles au crédit d'impôt pour service de garde.

- **Le comité suggère que le ministère de la Famille mette en place des incitatifs financiers aux installations pour que leurs offres de services soient améliorées afin de mieux satisfaire les travailleuses et les travailleurs à horaire atypique.**

Il pourrait s'agir de projets pilotes afin d'évaluer la faisabilité d'une telle mesure. Le comité rappelle que, par le passé, certaines initiatives régionales allant dans ce sens n'ont pas connu le succès espéré, faute d'utilisateurs.

- **Pour répondre au vieillissement de la population, il est urgent de développer l'offre de services aux personnes âgées en perte d'autonomie. Il faut avoir en tête que ce sont les femmes qui, de façon largement majoritaire, soutiennent leur famille à titre de proches-aidantes.**

Le comité ne rejette pas le principe de cette recommandation, mais considère qu'elle est transversale aux recommandations déjà adoptées.

- Élargir l'offre des services de garde pour les parents ayant un horaire atypique, variable ou à temps partiel.

Le comité considère qu'il s'agit d'un « vœu pieux », dans le sens que l'on ne peut être contre. Toutefois, le comité indique qu'il importe d'abord de faire connaître les services de garde déjà existants ainsi que les modèles de réussite dans la garde atypique, dans la région. Aussi, il peut exister des solutions de rechange que l'on pourrait mettre en place plutôt que d'instaurer de nouveaux services de garde. On rappelle que certaines tentatives ont été faites par le passé, mais que ces services de garde ont dû reprendre l'horaire régulier faute de parents utilisateurs. Présentement, dans la région, un seul service de garde offre des services atypiques en installation. L'expérience semble être concluante puisque l'on mentionne que tous les facteurs de stress ont diminué chez les parents et leurs enfants.

## **Annexe III. Faits saillants *La santé et le bien-être des femmes* *au Saguenay–Lac-St-Jean***

### FAITS SAILLANTS

---

Ce portrait fait un survol de différentes thématiques relatives au bien-être et à la santé des femmes. Voici quelques grands constats régionaux qui peuvent être mis en lumière.

#### **Les conditions socioéconomiques**

Le chômage semble moins atteindre les femmes alors que le taux d'activité et le taux d'emploi sont moins élevés chez les femmes que chez les hommes. Bien que les femmes semblent être plus scolarisées que les hommes, elles restent néanmoins vulnérables en ce qui concerne leur revenu qui, après impôt et transfert, s'établit en moyenne à 11 578 \$ de moins que les hommes. De ce fait, elles sont davantage affectées par le faible revenu et par l'insécurité alimentaire que les hommes.

#### **L'environnement social**

Les femmes sont en proportion plus affectées par la monoparentalité. Dans un autre ordre d'idées, après 65 ans, les femmes ont aussi tendance à vivre seules dans une plus grande proportion que les hommes. De plus, on constate que les femmes sont beaucoup plus souvent victimes de violence conjugale et d'agressions sexuelles que les hommes. Par ailleurs, les agressions sexuelles sont en augmentation dans la région et touchent majoritairement des mineures.

#### **Les habitudes de vie**

Bien que les femmes adoptent en général de meilleures habitudes en plus grande proportion que les hommes, des gains restent à faire notamment en ce qui concerne la consommation de fruits et de légumes, l'activité physique de loisir et la consommation d'alcool. Fait intéressant, la très grande majorité des femmes adultes et des jeunes filles du secondaire sont non-fumeuses.

#### **Les comportements préventifs**

Les femmes répondent généralement bien aux activités de prévention. Fait à souligner, un peu plus des trois quarts des femmes de 65 ans et plus consommaient trois médicaments ou plus par jour. À noter qu'une aînée sur cinq consomme des tranquillisants, sédatifs ou somnifères.

#### **La planification des naissances, l'expérience de la maternité et la périnatalité**

En 2012, le Saguenay–Lac-Saint-Jean compte 2 730 naissances vivantes sur son territoire, dont une faible proportion est issue de jeunes mères, naît prématurée ou présente un retard de croissance intra-utérine. L'âge moyen des mères de la région est inférieur à celui des mères de l'ensemble du Québec. Depuis 1998, la proportion des accouchements par césarienne n'a cessé d'augmenter dans la région, de sorte qu'en 2012, ils constituent près du quart des accouchements. En outre, il y a près de 520 interruptions volontaires de grossesse par année.

## **La santé en général**

L'espérance de vie à la naissance des femmes est de 82,7 ans, une valeur significativement moins élevée que celle des femmes au Québec (83,4 ans). La majorité des femmes adultes perçoivent leur santé générale comme excellente ou très bonne.

## **La santé mentale**

La majorité des femmes perçoivent leur santé mentale comme excellente ou très bonne. Une proportion significativement plus importante de filles que de garçons du secondaire se classe au niveau faible sur l'échelle d'estime de soi. Une femme adulte sur quatre estime éprouver un niveau de stress quotidien élevé. Les jeunes filles du secondaire de la région sont deux fois plus nombreuses en proportion que les garçons à déclarer avoir reçu au moins un diagnostic médical pour un des problèmes suivants : anxiété, dépression ou trouble de l'alimentation (anorexie et boulimie).

## **La santé physique**

Plusieurs maladies chroniques et conditions physiologiques à risque affectent les femmes adultes dans la région. La maladie chronique la plus fréquente chez les femmes est l'arthrite, un peu plus du quart des femmes de 18 ans et plus en sont atteintes, une proportion plus importante que chez les hommes. L'asthme touche aussi plus fréquemment les femmes que les hommes dans la région. En ce qui concerne les conditions physiologiques à risque, on peut noter que près du tiers des femmes de 18 ans et plus souffrent d'hypertension, le quart d'hypercholestérolémie, le cinquième d'obésité et un peu moins d'une femme sur cinq d'insomnie. Les femmes sont en proportion moins touchées par le cholestérol que les hommes, alors qu'elles sont plus affectées par l'insomnie que ces derniers. L'hypertension et l'obésité touchent les femmes et les hommes dans des proportions similaires. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean a enregistré en moyenne 800 nouveaux cas de cancers par année chez les femmes. Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez les femmes avec un peu plus du quart des nouveaux cas. La majorité des décès sont dus aux cancers et aux maladies de l'appareil circulatoire. À noter que les décès à la suite de la maladie d'Alzheimer sont plus fréquents chez les femmes que les hommes.

## Annexe IV. Nos membres

Accès-Travail-Femmes  
AFEAS Saguenay–Lac-St-Jean Chibougamau  
AREQ 02  
Association des religieuses pour les droits des femmes 02  
Association des femmes de carrière BPW comté Roberval  
Les femmes en affaires de Lac-St-Jean-Est  
CALACS Entre Elles  
CALACS la Maison Isa  
Centre de femmes La Source  
Centre de femmes au Quatre-temps  
Centre de femmes Mieux-Être  
Centre de femmes du pays Maria-Chapdelaine  
Centre féminin du Saguenay  
Comité condition des femmes & partenariat  
Femmessor Saguenay–Lac-Saint-Jean  
La Nichée  
Maison d'hébergement Halte-Secours  
Maison d'hébergement la Chambrée  
Maison d'hébergement l'Auberge de l'amitié de Roberval  
Maison d'hébergement le Rivage  
Nourri-Source Saguenay–Lac-Saint-Jean  
PUAKUTEU comité femmes de Mashteuiatsh  
RIIRS zone 02  
Syndicat AFPC-QC  
Syndicat CSN Saguenay–Lac-Saint-Jean  
Agricultrices Saguenay-Lac-St-Jean  
Syndicat FTQ Saguenay-Lac-St-Jean  
Syndicat SFPQ Saguenay–Lac-Saint-Jean  
Syndicat SIISNEQ

## Annexe V. Sommet économique régional 2015 – Photo



**18 juin 2016 – Alma**

\* Commandé par monsieur Philippe Couillard, premier ministre du Québec



Récif 02

Table de concertation  
des groupes de femmes  
Saguenay-Lac-Saint-Jean

[www.recif02.com](http://www.recif02.com)